

*Équipe
Jeunes et familles
en transition*

**Évolution de la
garde et de l'ajustement
de l'enfant après
la séparation parentale**



**CENTRE DE RECHERCHE EN ÉDUCATION
SERVICE DE LA COMMUNICATION**

42
706.15
C568
1995



Institut national de santé publique du Québec
4835, avenue Christophe-Colomb, bureau 200
Montréal (Québec) H2J 3G8
Tél.: (514) 597-0606

**Évolution de la
garde et de l'ajustement
de l'enfant après
la séparation parentale**

Rapport présenté au
Conseil québécois de recherche sociale
(CQRS) dans le cadre de la subvention
RS-1706089

Richard Cloutier et collaborateurs
École de psychologie et
Centre de recherche sur les services communautaires
Université Laval, Québec

Projet no 2205
ISBN : 2-921008-83-1
Dépôt légal : 3e trimestre 1995
Bibliothèque nationale du Québec

Évolution de la garde et de l'ajustement de l'enfant après la séparation parentale

Le présent document est soumis au CQRS à titre de rapport final associé à la subvention no RS-17060089 sous le titre «Évolution de la garde et de l'ajustement de l'enfant après la séparation parentale». Il s'agit du résultat partiel d'une étude longitudinale devant se poursuivre sur une période de huit ans auprès de 195 enfants de familles séparées vivant différents arrangements de garde résidentielle. Cette recherche avait aussi été financée partiellement par le CRSH (subvention no. 498-87-0017).

La démarche concernée par ce rapport comprend trois volets: 1) l'examen de l'évolution de la formule de garde entre le moment de la séparation des parents et la phase 1 de l'étude longitudinale; 2) l'étude de l'ajustement comportemental de l'enfant de famille séparée en tenant compte de la situation socio-économique de la famille; et 3) une deuxième mesure de l'évolution de la formule de garde résidentielle de l'enfant (phase 2) deux ans après la réalisation de la phase 1. Ces trois volets font l'objet de trois textes distincts dont deux sont des articles déjà publiés dans des revues et un troisième en voie de l'être.

Notre démarche longitudinale sera poursuivie au-delà du présent rapport de recherche dans le cadre d'une troisième mesure de l'évolution de la formule de garde et de l'ajustement de l'enfant (phase 3). Vraisemblablement, en 1996, les résultats de cette troisième phase seront disponibles et permettront d'obtenir un éclairage sur le parcours de l'enfant au cours des onze années qui suivent la séparation de ses parents. En effet, la moyenne du temps écoulé depuis la séparation était d'environ 5 ans au moment de la phase 1 faisant l'objet de la première partie de ce rapport et le troisième volet aura été réalisé six ans après cette première phase auprès des mêmes familles.

L'évolution de la garde de l'enfant après la séparation parentale est un phénomène relativement mal connu, non pas seulement parce que les études qui y sont consacrées sont peu nombreuses mais aussi parce que l'image obtenue à un moment donné du parcours de la famille séparée ne rend pas bien compte de la dynamique évolutive. Or les familles changent, elles se transforment au fil des

années et les familles réorganisées n'échappent pas à cette règle. Dans le présent rapport, la première analyse est fondée sur une mesure rétrospective de l'évolution de la formule de garde: on demandait aux répondants de rapporter les changements survenus dans la formule de garde de l'enfant depuis la séparation. Parmi les tendances qui y sont rapportées on note que: «...les ententes de départ sur la garde des enfants se modifient peu avec le temps». Deux ans plus tard, la troisième partie de ce rapport réaffirme cette tendance globale «une minorité seulement des enfants vivent des changements de garde», c'est-à-dire un changement de lieu de résidence, mais avec la nuance importante à l'effet que «près de la moitié des enfants en garde partagée changent de formule de garde au cours des deux années considérées». Autrement dit, il est vrai que la formule de garde adoptée après la séparation risque de durer longtemps mais ce risque varie selon l'arrangement: la garde exclusive au père ou à la mère se transforment moins que la garde partagée. Est-ce parce que la garde partagée n'est pas viable comparativement aux autres formules ou est-ce parce qu'il s'agit de la seule des trois qui offre vraiment la possibilité d'un changement? Cette question importante est discutée dans la troisième partie du rapport. Aujourd'hui, les résultats de la troisième vague (1994-1995) commencent à être analysés. Ils ne font pas partie de ce rapport de recherche mais ils permettent d'apprécier le caractère précieux de données longitudinales. Par exemple, nous observons que les enfants ayant vécu en garde à la mère n'ont généralement pas connu de changements de formule de garde depuis la séparation de leurs parents mais qu'ils sont beaucoup plus sujets à aller vivre en appartement avant l'âge de 18 ans comparativement à leurs pairs vivant en garde au père ou en garde partagée. Qu'est-ce qui explique cette précocité? Quels en sont les enjeux pour le développement futur de ces jeunes et pour leur insertion socio-professionnelle? Voilà des exemples de questions qui se posent et dont la réponse peut avoir un impact sur les choix d'arrangements familiaux effectués après la séparation.

Nous souhaitons que les résultats présentés ici stimulent la réflexion et lancent des pistes de recherche future sur les transitions familiales.



L'évolution de la garde de l'enfant après la séparation des parents

Jacques Drolet*
Richard Cloutier**

Au moment de la séparation des parents, la famille amorce un processus de réorganisation, impliquant le choix d'une formule de garde, ce qui constitue une étape majeure dont dépendra le futur milieu de vie de l'enfant. Il semble, cependant, que dans le contexte difficile de la séparation, les décisions concernant la garde de l'enfant soient souvent prises à l'improviste, sans vraiment considérer toutes les options possibles. Aussi, le profil de la famille, tel qu'il se présente au moment de la séparation, se transformera suivant la situation des enfants et des parents. Le choix de garde retenu pour un enfant de trois ans pourra se révéler inadéquat lorsqu'il atteindra huit ans. Dans quelle mesure la formule de garde évolue-t-elle pour s'ajuster aux nouveaux besoins des enfants et des parents? C'est à cette question que la présente étude tentera de répondre. L'enquête a été réalisée auprès de 112 familles ayant vécu la séparation, en moyenne depuis quatre ans et trois mois, et comptant des enfants âgés de 10 ans (N = 49) ou des adolescents et adolescentes de 15 ans (N = 63). Les données proviennent d'un questionnaire téléphonique administré au parent considéré comme le principal responsable de l'enfant. On y observe deux formes de changements, mineurs et majeurs, dépendant de la formule de garde initiale, du temps écoulé depuis la séparation, de l'âge de l'enfant et de la restructuration familiale. Les réponses au questionnaire font ressortir trois tendances importantes: a) les ententes de départ sur la garde des enfants se modifient peu avec le temps; b) les changements, lorsqu'ils s'imposent, sont surtout suscités par les besoins des parents et c) les changements ont pour effet principal de diminuer les contacts entre l'enfant et le parent qui n'en assume pas la garde.

Dans quelle mesure la formule de garde évolue-t-elle pour s'ajuster aux nouveaux besoins des enfants et des parents issus d'une famille

divisée? La présente étude tient compte de deux formes de changements, mineurs et majeurs, étudiés selon le choix de garde initial, le temps écoulé depuis la séparation, l'âge de l'enfant et la reconstruction familiale. Le milieu de vie offert à l'enfant après la séparation dépend, en bonne partie, de la façon dont sa garde physique sera assurée. La notion de garde fait référence aux différentes implications de la responsabilité parentale: nourriture, habillement, logement, éducation, surveillance, etc. Ainsi, un parent peut continuer de pourvoir à l'éducation (choix de l'institution, paiement des frais, etc.) de l'enfant sans nécessairement en assumer la garde physique. Cependant, celle-ci est perçue comme la responsabilité principale autour de laquelle gravitent toutes les autres. Ainsi, le parent à qui est confié l'enfant sera généralement davantage responsable de sa surveillance, de son éducation et des soins dont il aura besoin (Careau *et al.*, 1989; Folberg et Graham, 1979; Ilfield et Alexander, 1982). Dans le texte, la notion de garde signifie la garde physique de l'enfant.

L'incidence de la séparation des parents

Les tendances observées au Canada depuis une dizaine d'années permettent de supposer, d'une part, que trois mariages sur dix se termineront par un divorce au cours des années 1990, et, d'autre part, que 75% des hommes divorcés et 66% des femmes divorcées se remarieront (Statistique Canada, 1990). Il faut toutefois signaler les lacunes des données statistiques dans ce domaine: car on ne peut confondre un divorce avec une séparation de fait, ou un mariage avec une union libre. Or, une proportion significative d'enfants vivent actuellement dans une famille dont les parents ne se sont jamais mariés, sont séparés ou encore ont contracté une nouvelle union, sans que l'une ou l'autre de cette démarche soit légalement enregistrée. Dans certains cas, l'enfant possède deux domiciles, vivant en alternance chez sa mère et chez son père. Ces faits n'entrent pas ou entrent mal dans les statistiques officielles, de sorte que l'on observe des variations importantes d'une source de données à l'autre. À titre d'exemple, notre groupe de recherche a recensé 32% d'enfants fréquentant les écoles de la région de Québec, qui ont déjà connu la séparation de leurs parents (Careau *et al.*, 1987), alors que Santé-Québec situe à 18% l'incidence des familles séparées dans cette même région (Cloutier *et al.*, en préparation), et que Statistique Canada (1986) note une incidence de l'ordre de 20,8%. À ces variantes statistiques s'ajoutent des différences régionales: Careau *et al.* (1987) ont remarqué que dans certains quartiers urbains, la clientèle scolaire compte une majorité d'enfants issus de familles réorganisées. Si statistique-

ment il est difficile d'estimer avec précision le pourcentage de parents séparés, cette situation sociale n'est plus considérée comme un phénomène marginal; au contraire, il semble qu'elle soit là pour rester (Czeh-Szombathy *et al.*, 1985; Demo et Acock, 1980; Glick et Lin, 1986; Halperin et Smith, 1983).

L'étape de la séparation parentale

La séparation est de plus en plus considérée comme une période de transition plutôt qu'un événement ponctuel (Buehler *et al.*, 1985; Cloutier et Bourque, 1987; Plummer *et al.*, 1986). La famille, à l'heure de la séparation des parents, amorcé donc un nouveau cycle où plusieurs étapes devront être franchies. Le divorce, la vie en famille monoparentale, la réorganisation du couple, les changements d'horaires et les ententes pour la garde des enfants, voilà autant d'étapes composant le cycle de vie de la famille séparée. La séparation des parents ne représente ni la fin ni la dissolution de la famille, mais elle enclenche une série de changements familiaux (Czeh *et al.*, 1985; Kalter, 1987). Et dans ce contexte, décider qui aura la garde des enfants constitue une étape cruciale dans le processus d'adaptation des membres de la famille.

Même si, officiellement, plus de 75% des enfants de familles séparées sont confiés à la mère (Hanson, 1986; Laroché, 1985; Statistique Canada, 1990), de plus en plus de pères aspirent maintenant à garder leurs enfants (Grote et Weinstein, 1977; Morgenbesser et Nehls, 1980; Careau *et al.*, 1990). Les nouveaux rapports père-mère et l'engagement accru de la femme sur le marché du travail favorisent le partage des responsabilités parentales, ce qui amène le père à s'engager davantage à l'égard des enfants (Benedek et Benedek, 1979; Grote *et al.*, 1977; Morgenbesser *et al.*, 1980).

Les différentes formules de garde

Quatre formules de garde sont actuellement recensées dans la littérature: la garde exclusive au père, la garde exclusive à la mère, la garde partagée et la garde confiée à des tiers (famille ou centre d'accueil, parents, etc.). La notion de coparentalité, c'est-à-dire le maintien de la responsabilité des deux parents auprès de l'enfant, désigne surtout la garde partagée, mais elle peut quand même exister dans les deux premières formes. En effet, même si le père demeure le gardien, la mère peut continuer d'entretenir une relation étroite avec son enfant. Par ailleurs, la garde partagée peut offrir un éventail de possibilités pour ce dernier: une semaine chez la mère et une semaine chez le père en alternance; les jours de vacances et de fins de semaine chez le père, les jours de la semaine chez la mère; un an chez un parent, un an chez l'autre,

N

etc. Pour qu'une garde soit considérée comme partagée ou conjointe, il faut habituellement que chacun des parents assume plus de 28% du temps total de prise en charge de l'enfant (Cloutier, 1988). Le maintien du contact avec le père autant qu'avec la mère, en plus de répondre aux aspirations de plus de 90% des enfants, leur assure un meilleur soutien en ressources humaines et matérielles après la séparation.

Par exemple, dans les cas de garde exclusive, on a constaté que le fait de permettre au parent hors foyer de visiter régulièrement l'enfant pouvait diminuer, chez ce dernier, les effets néfastes de la séparation (Rivest et Solomon, 1988). Toutefois, Careau *et al.* (1990), à l'instar de Luepnitz (1986), observent que plus de 50% des enfants, confiés à une garde exclusive, n'ont plus de contact avec le parent non gardien (le plus souvent le père), et qu'un bon nombre d'autres ne le voient que sporadiquement.

La garde partagée

Hess et Camara (1979) et Wallerstein et Kelly (1980) affirment que le fait que les parents maintiennent entre eux une relation positive contribue à la sauvegarde de l'équilibre chez l'enfant, diminuant ainsi les effets négatifs associés au divorce. La garde partagée amenuise par conséquent les sentiments de rejet et d'abandon dans la majorité — mais non pas dans la totalité — des cas (Gaddis, 1978).

Au Canada, la garde conjointe se bûte encore à certaines résistances dans les milieux légaux. Les cours provinciales refusent souvent de la considérer comme une solution de qualité (McKie *et al.*, 1983; Statistique Canada, 1990). Au Québec, cette modalité de garde est fréquemment vécue par les familles qui n'ont pas demandé une séparation légale. Au contraire, la grande majorité de celles qui ont reçu un jugement de la cour, se retrouvent en situation de garde matricentricité traditionnelle (Cloutier *et al.*, 1988). La formule choisie semble reliée au processus de séparation lui-même, la judiciarisation augmentant la probabilité de vivre une garde exclusive (Beaudry, 1991; Careau *et al.*, 1989). Dans les statistiques officielles, on observe aussi que celui qui demande le divorce a plus de chances de se voir confier la garde des enfants: les hommes qui demandent le divorce se voient confier la garde des enfants dans 24% des cas, comparativement à 8%, là où le divorce est demandé par les femmes; la garde conjointe représente 11% des cas officiellement recensés au Canada (Statistique Canada, 1990).

L'âge de l'enfant dans le choix d'une formule de garde

L'âge de l'enfant représente un facteur important dans le choix d'une formule de garde. D'une part, très peu d'enfants d'âge préscolaire

seront confiés à la garde du père, la plus grande majorité étant placés sous la protection de la mère. D'autre part, les familles où le père est le gardien sont davantage constituées d'adolescents (Careau *et al.*, 1990). Le préjugé social voulant que la mère soit la plus apte à assurer la garde des enfants en bas âge semble être un facteur de choix significatif. Enfin, dans les cas de garde partagée, les enfants plus âgés semblent moins bien s'accommoder de courts temps de partage, privilégiant des séjours plus longs chez chacun des parents. Il n'est pas rare, à l'adolescence, de rencontrer des gardes partagées sur une base annuelle. L'âge de l'enfant représente donc un facteur significatif dans l'évolution de la formule de garde. Cette variable est également influencée par le temps écoulé depuis la séparation des parents, laquelle est susceptible de modifier la formule de garde alors en vigueur dans la famille.

La recomposition parentale

Comme trois pères sur quatre et deux mères sur trois vivront probablement une nouvelle union conjugale (Statistique Canada, 1990), la restructuration familiale représente une étape importante après la séparation des parents.

Elle est d'un grand intérêt pour l'étude de l'évolution de la garde de l'enfant, car, pour ce dernier, l'ajustement requis par la venue de nouveaux membres dans sa famille peut s'avérer aussi capital que celui monoparentale par le passage de la famille traditionnelle à la famille monoparentale (Hetherington *et al.*, 1989; Cloutier *et al.*, 1987). De plus, l'arrivée d'un nouveau conjoint peut affecter les rapports que l'enfant avait avec le parent non gardien.

Il semble que le remariage du parent gardien détruise l'illusion que certains enfants entretenaient quant à la réconciliation possible entre leur père et leur mère; ils peuvent alors refuser le nouveau couple (Grief et Simring, 1982). Selon Cloutier *et al.* (1987), la recomposition parentale offre quand même des avantages pour les enfants. Étant donné le taux élevé de pères non gardiens qui ont peu de rencontres avec leurs enfants, la présence d'un «second père» pourrait 1) favoriser le processus d'identification chez le garçon et 2) aider la fille à se séparer psychologiquement de sa mère pour mieux acquiescer sa propre identité féminine. Pourtant, les familles restructurées ont un risque de rupture conjugale encore plus élevé que la famille traditionnelle (Hetherington *et al.*, 1989; Rosenberg et Hajjal, 1985; White et Booth, 1985). La recomposition parentale peut, par conséquent, alourdir encore le fardeau des expériences familiales négatives déjà vécues par l'enfant (Benedek *et al.*, 1979; White *et al.*, 1985).

3

Par ailleurs, la nouvelle union conjugale a souvent pour effet de réduire les contacts entre le parent non gardien et l'enfant. Ainsi, lorsqu'aucun des parents ne se remarie, 67% de ceux qui n'ont pas la garde de leurs enfants continuent de les voir au moins quelques fois par mois. Ce pourcentage chute à 40% lorsqu'un parent se remarie et à 34% lorsque les deux ont reformé une nouvelle union (Furstenberg *et al.*, 1981, cité dans Clingempeel et Reppucci, 1982). Si la formule de garde est déterminante quant à l'ajustement familial après le divorce, il en est de même lors de la recomposition parentale. Grief *et al.* (1982) émettent l'hypothèse que la famille restructurée avec garde partagée a plus de chance de succès que celle qui conserve la garde exclusive.

Pour leur part, Anderson et White (1986) constatent que ni le choix de garde ni la restructuration familiale ne sont déterminants. En fait, si le principal projet de ces familles est de créer une atmosphère favorisant le fonctionnement psychosocial de l'enfant, il ne devrait pas importer que la cellule familiale soit nucléaire ou reconstituée.

Choix de garde pour la santé mentale de l'enfant

Plusieurs indicateurs appuient l'hypothèse selon laquelle la protection de la relation parent-enfant après la rupture conjugale serait un facteur favorable à la santé mentale de l'enfant. D'abord, dans la très grande majorité des cas, les enfants ne souhaitent pas la séparation de leurs parents et entretiennent longtemps le rêve de leur réconciliation (Barry, 1988; Kurdek, 1990; Van Wamelien, 1991; Wallerstein et Blakeslee, 1989). Le maintien pour l'enfant d'une relation stable avec ses parents est donc plus souhaitable que la rupture. Ensuite, comme c'est le plus souvent la relation père-enfant qui est coupée après la séparation des parents, on a observé que de l'engagement du père (généralement la principale source de revenu dans la famille traditionnelle) vis-à-vis de l'enfant découle: 1) un plus grand respect de ses obligations financières (Hetherington et Camara, 1984); 2) une diminution de la surcharge des tâches typiques de la famille monoparentale (Cloutier *et al.*, sous-presses; Kurdek, 1990); et 3) une plus grande satisfaction des enfants dans leurs relations familiales (Careau et Cloutier, 1990).

Le stress vécu par les enfants et les parents lors de la rupture conjugale est relié à un amoindrissement de la qualité de vie dans la famille séparée (Demo et Acock, 1988; Hetherington *et al.*, 1989; Kitson et Morgan, 1990). Par ailleurs, les effets dus à la structure parentale sont très difficiles à isoler de ceux d'autres paramètres importants, comme la pauvreté ou les conflits parentaux, en tant que sources de stress pour l'enfant. Néanmoins, le maintien de la relation avec les parents constitue

un levier puissant capable de contrer la baisse de la qualité de vie des enfants. Des travaux montrent que le partage des responsabilités parentales qui en découle est générateur de satisfaction tant chez les ex-conjoints, s'ils réussissent à maintenir un rapport fonctionnel entre eux, Masheter, 1990).

Bref, les données recueillies démontrent qu'une rupture conjugale, accompagnée d'une coupure relationnelle entre l'enfant et l'un de ses parents (le plus souvent le père), augmente le stress psychologique imposé à l'enfant, ainsi que le risque d'une diminution de sa qualité de vie. Au contraire, dans les cas où les parents peuvent transcender leur conflit et continuer d'assumer leurs rôles auprès de l'enfant, la coparentalité est porteuse d'un bien-être psychologique plus grand chez l'enfant et d'une meilleure santé mentale chez les parents.

Le point de vue de l'enfant

Parce qu'il se trouve en pleine construction de sa personnalité, l'enfant, peut-être encore plus que ses parents, est susceptible d'être bouleversé par la transformation du milieu familial après la séparation. Lorsque la famille se retrouve humainement et matériellement appauvrie, l'ensemble du processus de socialisation peut s'en trouver affecté (Demo et Acock, 1988; Kitson et Morgan, 1990; Hetherington *et al.*, 1989; Wallerstein et Blakeslee, 1989).

Or, même si l'on a souvent tendance à concevoir la séparation comme une rupture complète, une affaire de «tout ou rien», il s'agit d'un phénomène relatif par rapport à la relation parent-enfant. Le lien parental peut subsister au-delà de la rupture conjugale. Les degrés variables de coparentalité maintenus après la rupture conjugale illustrent bien ce caractère relatif de la séparation: la relation avec l'enfant peut se maintenir activement à travers une formule de garde qui implique les deux parents. Comme les enfants, pour la plupart, n'appuient pas la séparation mais souhaitent plutôt que leurs parents restent ensemble, tenir compte de leur point de vue permettra de sauvegarder la relation parent-enfant après la rupture (Barry, 1988; Rousseau, 1991; Van Wamelien, 1991).

Au moment de la séparation, toutefois, les parents sont centrés sur leurs propres conflits conjugaux; ils ont alors tendance à accorder moins de place à l'enfant qu'en dehors du contexte de la séparation (Barry, 1990), ce qui peut les mettre en conflit d'intérêt face à leur rôle de représentants.

Le fait de tenir compte du point de vue de l'enfant, dans les décisions qui le concernent, peut avoir pour effet d'ouvrir le cadre

décisionnel à autre chose que la dyade parentale conflictuelle, pour intégrer une perspective familiale dépassant les besoins personnels des deux conjoints qui veulent rompre. Si les parents arrivent à transcender leur conflit conjugal, ils peuvent alors permettre à chaque relation parent-enfant de survivre à la rupture. Cette réussite est d'autant plus importante que le maintien de la relation parent-enfant permettra d'assurer les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'enfant pour se développer sainement.

Objet de la recherche

La présente recherche a pour objet d'étudier l'évolution des contacts entre parents et enfant, au cours des années qui suivent la séparation. Puisque, d'une part, les enfants désirent généralement maintenir le lien avec leurs père et mère et que, d'autre part, leurs besoins physiques et psycho-sociaux évoluent avec eux, dans quelle mesure l'arrangement familial consécutif à la séparation des parents s'ajuste-t-il à cette évolution? Parallèlement, les besoins des parents sont aussi susceptibles d'évoluer dans le temps. Et le cas échéant, quelle importance revêtent les besoins parentaux, comparativement à ceux de l'enfant, dans les ajustements apportés à la formule de garde? Des travaux antérieurs ont montré que les arrangements pour la garde de l'enfant étaient souvent pris rapidement, sans en examiner toutes les possibilités (Beaudry, 1991) et que les parents responsables de la garde des enfants avaient l'impression de ne pas avoir vraiment eu le choix au départ. A leur point de vue, dans les circonstances entourant la séparation, ils avaient opté pour la meilleure solution (Careau et Cloutier, 1990). Les enfants n'ont pas beaucoup de pouvoir de décision, eux qui veulent maintenir le contact avec leurs père et mère (Barry, 1988) et préfèrent la garde partagée (Careau et Cloutier, 1990); mais ils se retrouvent dans plus de 75% des cas, sous la garde exclusive de la mère. Enfin, il n'existe à peu près pas de travaux connus sur l'évolution de la formule de garde; la présente étude veut contribuer à combler cette lacune.

En bref, cette recherche a pour but d'identifier les changements qui surviennent dans la garde de l'enfant après la séparation des parents. Elle veut comparer l'importance des besoins des enfants avec ceux des parents en tant que déterminants des changements qui s'inscrivent dans la relation parent-enfant, au fil des ans.

L'évolution de la situation de garde sera mesurée selon deux niveaux de changements: a) les changements de formule, c'est-à-dire le passage d'un type de garde à un autre (d'«exclusive» à «partagée», ou l'inverse); et b) les changements d'horaire, c'est-à-dire une modification

des contacts de l'enfant avec chacun de ses parents à l'intérieur de la même formule de garde. Voici les questions auxquelles cette étude veut répondre:

- 1) Quelle est l'incidence de la modification de l'horaire des visites selon: a) le temps écoulé depuis la séparation; b) l'âge de l'enfant; c) la recomposition du couple?
- 2) Quelle est l'incidence de la modification de la formule de garde selon: a) le temps écoulé depuis la séparation; b) l'âge de l'enfant; c) la recomposition du couple?
- 3) Quelle est la durée prévue de la garde actuelle selon: a) le temps écoulé depuis la séparation; b) l'âge de l'enfant; c) la recomposition du couple; d) la formule de garde?

Méthodologie

Les sujets

Les données ont été recueillies auprès de 112 familles séparées (16 pères et 96 mères) ayant des enfants de 10 ans ou de 15 ans, des deux sexes (62 filles et 50 garçons). Les répondants ont été recrutés sur une base volontaire à partir de l'école de l'enfant. Une fiche de participation expliquant le projet et ses implications a été acheminée à la famille par l'élève. Les parents ayant vécu une séparation et qui acceptaient de participer retournaient alors à l'école une fiche de consentement dûment signée. Parmi l'échantillon de parents ainsi obtenu, 40% avaient terminé un diplôme universitaire, 18% le collège, 39% le secondaire et 3% le primaire. Le revenu des familles se situe dans la moyenne supérieure, ce qui concorde avec les caractéristiques socio-économiques résidentielles du principal quartier d'où provenaient les répondants. Les données ont été traitées de façon confidentielle et anonyme. Le tableau 1 fournit la répartition des enfants selon leur âge, la formule de garde et leur statut de famille restructurée ou non. Notons que la répartition des garçons et des filles est globalement équivalente, sauf pour le groupe de 15 ans, où les filles sont presque deux fois plus nombreuses que les garçons (31 contre 17) à être confiées à leur mère, ce qui explique la prévalence des filles dans l'échantillon. Celui-ci n'est pas équilibré en fonction du sexe des enfants et nous ne pouvons garantir que la répartition observée ici reflète les proportions retrouvées dans l'ensemble de la population en ce qui a trait au sexe des enfants. En conséquence, nous ne tiendrons pas compte du sexe de l'enfant dans l'analyse de nos données.

D'autre part, il est intéressant de noter que les choix de formules de garde varient suivant l'âge de l'enfant: chez les 49 familles ayant des enfants de 10 ans, 21 d'entre eux sont confiés à la mère (42,9%), quatre sont sous la garde du père (8,2%) et 24 vivent une garde partagée (49,0%); chez les 63 familles ayant des enfants de 15 ans, 48 d'entre eux sont confiés à la mère (76,2%), sept vivent avec le père (11,1%) et huit connaissent la garde partagée (12,7%). Un effet de cohorte d'âge ressort clairement ici: on note que la moitié des familles ayant un enfant de 10 ans vivent une garde partagée, tandis qu'une seule famille sur dix avec un ou une adolescente choisit cette formule. Les données de la présente étude ont été recueillies auprès d'un seul des parents, soit celui qui assumait le plus long temps de garde de l'enfant. C'est ainsi qu'ont participé à l'étude, 96 mères (âge moyen dans le groupe de 10 ans = 36,7, é.t. = 3,1; dans le groupe de 15 ans = 42,1, é.t. = 4,0) et 16 pères (âge moyen dans le groupe de 10 ans = 35,3, é.t. = 0,6; dans le groupe de 15 ans = 40,9, é.t. = 2,3).

Le facteur temps

Tel que pouvaient le laisser présager les divers âges d'enfants, la formule de garde retenue diffère en fonction du temps écoulé depuis la séparation ($F=7,28$, $df=2,106$; $p<,01$): le groupe favorisant la «garde partagée» vit depuis moins longtemps la séparation que les deux autres (garde à la mère, garde au père), où on retrouve une plus forte proportion d'adolescents et d'adolescentes et qui ne diffèrent pas entre eux.

Le taux de recomposition parentale

Les mères qui ont la garde exclusive de l'enfant sont, dans l'échantillon, celles qui ont le moins vécu une recomposition parentale (26%). C'est en garde partagée que les femmes présentent la plus grande proportion de recomposition parentale (48%). Ainsi, lorsqu'on fait abstraction des répondantes du sous-groupe intitulé «garde à la mère», les mères vivent un nouveau couple à 48% contre 47% pour les pères, ce qui signifie que, dans certaines conditions, les mères peuvent montrer un taux de recomposition parentale plus élevé que celui des pères. La tendance contraire, observée le plus souvent dans la littérature (Hetherington *et al.*, 1989), ne serait donc pas étrangère au mode d'adjudication de la garde des enfants en vigueur: les femmes qui n'assument pas seules la charge de leurs enfants, après une séparation, indiqueraient un taux de recomposition parentale aussi élevé que celui des hommes.

Instrument

Les données ont été recueillies par entrevue téléphonique auprès du parent répondant. L'entrevue a fait l'objet d'un enregistrement sonore préalablement approuvé par le parent, qui était avisé du traitement

anonyme et confidentiel des informations et de son droit de se retirer de l'étude en tout temps. L'instrument utilisé correspond à un protocole d'entrevue, élaboré par Cloutier (1989) et inspiré de White (1979) ainsi que de White et Booth (1985), dans le cadre d'une étude longitudinale menée auprès d'enfants et de parents, à l'intérieur de laquelle la présente recherche s'est inscrite. Des informations générales sont d'abord recueillies (sexe, âge, niveau socio-économique, scolarité, composition familiale, temps écoulé depuis la séparation avec le parent biologique de l'enfant, données sur l'histoire familiale, etc.). Ensuite, il s'agit de déterminer si, depuis la séparation, il y a eu des changements dans la formule de garde en vigueur pour l'enfant, ainsi que les raisons qui ont motivé ces changements, le cas échéant. Deux grandes catégories de changements sont utilisées: a) les changements majeurs, c'est-à-dire une modification de la formule de garde comme telle (passage d'une garde exclusive à la mère à une garde au père, par exemple); et b) les changements mineurs, c'est-à-dire les changements dans l'horaire des visites du parent non gardien, ou dans le cycle de partage de la garde conjointe. La question initiale est formulée ainsi: «Depuis votre séparation, c'est-à-dire en _____ (mois) 19____, jusqu'à aujourd'hui, décrivez les différentes façons dont la garde de (prénom) a été organisée.» En utilisant le temps comme guide séquentiel de l'histoire de la garde, à chaque mention d'un changement, l'interviewer formule la sous-question suivante: «Quels sont les facteurs qui ont provoqué ce changement?».

Quatre interviewers (deux femmes et deux hommes) préalablement formés à la procédure d'entrevue téléphonique, ont recueilli les données, les assignations ayant été faites au hasard. Les enregistrements des réponses ont fait l'objet d'une analyse de contenu, en vue d'identifier l'incidence des changements et les types de motifs mentionnés. Des accords entre trois juges indépendants ont été calculés au début, au milieu et à la fin du processus d'analyse des contenus de réponses. À chacune de ces étapes, les pourcentages d'accords obtenus entre les jugements ont varié de 93% à 96%. Cette procédure a permis l'élaboration du tableau 1, qui rend compte de l'incidence de quatre possibilités différentes, selon les changements apportés à la formule de garde: 1) pas de changement du tout: «00»; 2) un changement mineur, c'est-à-dire une modification de l'horaire des visites ou du cycle de partage: «01»; 3) un changement majeur, c'est-à-dire une modification de la formule de garde comme telle: «10»; et 4) un changement mineur et majeur: «11».

Résultats

Les résultats suivants se réfèrent aux données du tableau 1, en tenant compte des variables «temps écoulé depuis la séparation», «âge

de l'enfant concerné par la garde» et «recomposition parentale». Nous présenterons d'abord les données relatives aux changements mineurs apportés à l'arrangement de la garde (horaire des contacts avec le parent non gardien ou cycle d'alternance en garde partagée), puis celles relatives aux changements majeurs.

Incidence des changements mineurs

La notion de changement mineur renvoie à une modification qui s'inscrit à l'intérieur de la même formule de garde. Par exemple, dans le cadre d'une garde exclusive (mère ou père), un changement mineur pourra modifier le temps de rencontre entre l'enfant et son parent non gardien, ou dans le cadre d'une garde partagée, un changement mineur modifiera le cycle d'alternance entre la garde du père et celle de la mère.

En fonction du temps écoulé depuis la séparation

Les 15 familles séparées depuis moins de trois ans ont rarement modifié l'horaire des rencontres avec le parent non gardien, puisque dix d'entre elles vivent encore selon l'horaire choisi lors de la séparation. Dans les cas où il y eut changement, trois enfants sur quatre ont diminué la fréquence des contacts avec le parent hors famille. Les principaux motifs évoqués se retrouvent au tableau 2.

Dans les 37 familles séparées depuis trois à cinq ans, des modifications mineures sont rapportées dans 14 cas (37,8%). Cinq de ces 14 changements consistent en une prolongation du cycle de la garde partagée (35,7%), alors que les autres impliquent soit une augmentation, soit une diminution de la fréquence des rencontres avec le parent non gardien. Ce sont plus souvent les besoins parentaux que ceux des enfants, qui sont à l'origine de ces changements mineurs.

Comme on pouvait s'y attendre, la probabilité de vivre un changement quelconque dans la formule de garde augmente avec le temps. Ainsi, 28 des 60 familles séparées depuis plus de cinq ans (46,7%) ont apporté des modifications mineures à la garde choisie lors de la séparation. On ne peut cependant pas identifier une direction précise de ces changements, puisque le tiers a entraîné une augmentation des contacts entre l'enfant et le parent non gardien, alors qu'un autre tiers a eu pour effet de les diminuer. Ce résultat remet en question la tendance, relatée dans la littérature, selon laquelle les rencontres entre le parent hors famille et l'enfant ont systématiquement tendance à diminuer avec le temps (Luepnitz, 1986), faits appuyés ici par les données provenant des familles séparées depuis moins de trois ans. Notons que 10 de ces familles séparées depuis plus de cinq ans, ont opté pour le passage d'un

Tableau 1
Modification de la garde selon l'âge de l'enfant, la formule de garde en vigueur et la restructuration familiale

	Garde père				Garde mère				Garde partagée				Total
	00	01	10	11	00	01	10	11	00	01	10	11	
Groupe de 10 ans N=49													
Familles reconstituées	0 à 3 ans	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	1 2 0 0	3				
N=15	3 à 5 ans	0 0 0	0 0 0	2 0 0	2 0 0	2 0 0	2 0 1	2 3 0 1	8				
	+ de 5 ans	0 0 0	0 0 0	2 2 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	4				
	Total	0 0 0	0 0 0	4 2 0	2 0 0	2 0 0	3 5 0 1	1 5					
Familles non reconstituées	0 à 3 ans	0 1 0	0 1 0	1 1 0	1 1 0	1 1 0	3 1 0 0	7					
N=34	3 à 5 ans	0 0 2	0 0 2	2 3 1	2 3 1	2 0 2	2 0 2 1	13					
	+ de 5 ans	0 0 1	0 0 1	1 5 0	1 5 0	1 5 0	5 0 0 1	14					
	Total	0 1 1 2	0 1 1 2	4 9 1 1	4 9 1 1	4 9 1 1	10 1 2 2	34					
	TOTAL	0 1 1 2	0 1 1 1	8 11 1 1	8 11 1 1	13 6 2 3	4 9						
		(2 f. - 2 g.)	(12 f. - 9 g.)	(12 f. - 9 g.)	(12 f. - 9 g.)	(12 f. - 12 g.)	(26 f. - 23 g.)						
Groupe de 15 ans N=63													
Familles reconstituées	0 à 3 ans	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0					
N=21	3 à 5 ans	1 0 0	1 0 0	3 0 0	3 0 0	0 1 0	0 1 0	5					
	+ de 5 ans	0 0 4	0 0 4	5 3 1	5 3 1	1 2 0	1 2 0	16					
	Total	1 0 0 4	1 0 0 4	8 3 1 0	8 3 1 0	1 3 0 0	2 1						
Familles non reconstituées	0 à 3 ans	1 0 0	1 0 0	3 0 0	3 0 0	1 0 0	1 0 0	5					
N=42	3 à 5 ans	0 0 0	0 0 0	5 2 2	5 2 2	1 1 0	1 1						
	+ de 5 ans	0 0 1	0 0 1	13 9 2	13 9 2	1 0 0	1 0						
	Total	1 0 0 1	1 0 0 1	21 11 4 0	21 11 4 0	3 1 0 0	4 2						
	TOTAL	2 0 0 5	2 0 0 5	29 14 5 0	29 14 5 0	4 4 0 0	6 3						
		(3 f. - 4 g.)	(31 f. - 17 g.)	(2 f. - 6 g.)	(2 f. - 6 g.)	(26 f. - 27 g.)							
TOTAL N=112		2 1 1 7	2 1 1 7	37 25 6 1	37 25 6 1	17 10 2 3	11 2						

00 - aucun changement dans les ententes de garde
01 - changement apporté à l'horaire de garde
10 - changement apporté à la formule de garde
11 - changement apporté à l'horaire et à la formule de garde

horaire fixe à un horaire flexible, permettant une plus grande liberté dans les contacts parent-enfant. Enfin, les principaux motifs invoqués pour expliquer les modifications mineures, dans ce sous-groupe de familles, sont la nécessité de répondre aux besoins du parent non gardien (13 mentions), la nécessité de répondre aux besoins de l'enfant (10 mentions), la nécessité de répondre aux besoins du parent gardien (4 men-

ions), un déménagement ou une distance trop grande (3 mentions). Ces motifs ressemblent à ceux invoqués par le groupe de familles séparées depuis trois à cinq ans, du fait que les changements sont davantage suscités par les parents que par les enfants. Enfin, comme c'était aussi le cas pour le sous-groupe de familles séparées depuis trois à cinq ans, ces changements mineurs occasionnent une proportion équivalente d'augmentation et de diminution des rencontres de l'enfant avec le parent non gardien.

En fonction de l'âge de l'enfant

Même si, par définition, les variables «temps écoulé depuis la séparation» et «âge de l'enfant» se chevauchent l'une l'autre, il est intéressant de les considérer séparément, au cas où des changements spécifiques seraient associés au développement du jeune comme tel (adolescent par rapport à enfant). L'étude du tableau 1 permet de constater que 24 des 49 familles (49%) comptant un enfant de dix ans ont déjà apporté une modification mineure à la garde. Ces modifications entraînent principalement une diminution des contacts entre le jeune et le parent non gardien (9 cas sur 24: 37,5%), une augmentation des visites (8 cas: 33,3%) et la prolongation du cycle de partage (3 cas: 12,5%). Les principaux motifs exprimés apparaissent au tableau 2.

Au tableau 1, on observe par ailleurs, que seulement 23 des 63 familles ayant un adolescent (36,5% du «groupe 15 ans») ont modifié l'horaire de garde. Parmi ces changements mineurs apportés à la garde des adolescents et adolescentes, c'est la diminution des rencontres avec le parent non gardien qui domine (17 cas ou 74% des changements). Ceci confirme la tendance, mentionnée dans la littérature, selon laquelle l'engagement du parent non gardien diminue souvent à l'adolescence (Hetherington *et al.*, 1989). Par ailleurs, cinq des changements observés (21,7%) ont consisté en un assouplissement des relations, marqué par le passage d'un horaire fixe à un horaire variable. Les principaux motifs invoqués par les parents pour expliquer cette modification se retrouvent dans le tableau 2.

En bref, les données du tableau 1 nous permettent d'affirmer que les modifications mineures de la garde sont plus fréquentes chez les familles ayant un enfant que chez celles ayant un ou une adolescente. Or, comme le taux de changements cumulatifs ne peut qu'augmenter avec le temps, un effet de cohorte se manifeste en ce que les familles ayant un enfant plus jeune, montrent plus de souplesse que les familles ayant un ou une adolescente, attitude qui se reflète par un plus grand partage de la garde chez le «groupe de 10 ans».

Tableau 2
Incidence des motifs invoqués pour apporter des changements mineurs ou majeurs à la formule de garde

Type de changement	Temps écoulé depuis la séparation plus de						Âge de l'enfant						Recomposition familiale	
	de 3 ans		3-5 ans		5 ans		10 ans		15 ans		15 ans		reconnaissance non reconnue	
	mineur (n)	majeur (n)	mi	me	mi	me	mi	me	mi	me	mi	me	mi	me
Motifs exprimés														
Repondre aux besoins du parent gardien (ex: incapacité d'assumer la garde, nouvel emploi, désir d'avoir plus de temps libre, etc.)	2	4	2	4	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4
Repondre aux besoins du parent non gardien (ex: incapacité d'assumer la garde, nouvel emploi, désir d'avoir plus de temps libre, etc.)	6	4	7	4	13	12	2	12	2	6	2	17	5	
Repondre aux besoins de l'enfant (ex: désir exprimé, changement d'école, proximité du réseau social, etc.)	4		10	8	3	7	5	5	4	10	4			
Repondre aux besoins de la famille (ex: durée des visites insatisfaisantes, pour l'organisation de la vie familiale)	2													
Déménagement ou distance trop grande entre les résidences	4	3	3	2	4	3	2							6
Considérations financières						2								
Mésententes entre le parent gardien et l'enfant	3													
Nouvelle union du parent gardien													2	

En fonction de la recomposition parentale

La moitié des familles restructurées ont apporté une modification mineure à l'arrangement de garde (18 sur 36): 27,8% (5 cas) des familles ont choisi une diminution des rapports avec le parent non gardien, 22,2% (4 cas) ont préféré prolonger le cycle de partage (en garde partagée), 16,7% (3) sont passées d'un horaire fixe à un horaire variable et 11,1% (2) ont rompu toute relation avec le parent non gardien.

D'une part, ceci nous permet de constater qu'en situation de garde exclusive, la recomposition parentale a souvent comme effet de diminuer ou de faire cesser les contacts de l'enfant avec son parent non gardien. Ce résultat corrobore les données de la littérature, qui indiquent que la constitution d'une nouvelle union a comme impact de diminuer la fréquence des visites du parent non gardien (Clingempeel *et al.*, 1982).

D'autre part, 29 des 76 familles demeurent monoparentales (38,1%) ont fait des changements mineurs; 11 (37,9%) d'entre elles ont préféré diminuer les contacts de l'enfant avec le parent non gardien, alors que dix (34,5%) ont augmenté ces rencontres. Enfin, 3 des 29 familles ont opté pour un assouplissement de l'horaire de visite en vigueur. Les divers motifs liés à la modification de l'horaire chez les familles reconstituées ou non sont également mentionnés au tableau 2. Dans le groupe de familles monoparentales, la décision de modifier la garde origine le plus souvent du parent non gardien, alors que dans le groupe de familles restructurées, ce point ressort moins.

Incidence de la modification de la formule de garde

La séquence adoptée pour la présentation des changements majeurs apportés à la formule de garde sera la même que celle employée dans la première partie, c'est-à-dire l'étude de l'incidence en fonction a) du temps écoulé depuis la séparation; b) de l'âge de l'enfant; et c) de la restructuration familiale. Le tableau 1 constitue à nouveau la référence chiffrée de ces résultats, alors que le tableau 2 concerne les motifs évoqués pour justifier la modification de la formule de garde.

En fonction du temps écoulé depuis la séparation

Aucune des 15 familles séparées depuis moins de trois ans n'a vécu un changement de formule de garde. Elles utilisent donc toujours la formule adoptée au moment de la séparation.

Chez les 37 familles séparées depuis trois à cinq ans, il y a eu un changement de type de garde dans neuf cas (24,3%). Trois familles sont passées d'une garde matricentrique à une garde partagée, deux ont

changé la garde du père pour celle de la mère, deux ont préféré confier la garde au père plutôt que de maintenir la garde partagée, et les autres ont essayé diverses formules. Les principaux motifs évoqués par les parents sont inscrits au tableau 2.

Des 60 familles séparées depuis plus de cinq ans, 49 vivent toujours avec la formule du début (81,6%), tandis que les 11 autres (18,3%) ont changé de type de garde depuis la séparation. Parmi ces dernières, trois des familles sont passées successivement d'une garde matricentrique à une garde patricentrique, puis à nouveau à une garde matricentrique pour aboutir à une garde patricentrique (trois changements successifs). Trois autres familles sont passées d'une garde matricentrique à une garde patricentrique (trois changements successifs). Trois autres familles sont revenues avec la mère (deux changements successifs). Enfin trois autres sont passées d'une garde matricentrique à une garde patricentrique. Si la proportion de familles séparées depuis plus de cinq ans qui ont vécu un changement de type de garde n'est pas grande, plus de la moitié (6 sur 11) ont vécu plusieurs changements de formule pour les raisons évoquées au tableau 2.

En fonction de l'âge de l'enfant

On remarque ici le même phénomène que l'on observe pour l'incidence des changements mineurs (modifications de l'horaire de la garde): il y a plus de changements pour les enfants de dix ans que pour les adolescents et adolescentes puisque 10 des 49 enfants (20,4%) ont vécu un changement, comparativement à 10 pour les 63 adolescents et adolescentes (15,9%). Quatre cas de changement sur dix, dans le groupe des 10 ans, concernent le changement d'une garde matricentrique pour une garde partagée. Les autres transferts de garde importants sont le passage de la garde patricentrique à la garde matricentrique (2 cas) et de la garde partagée à la garde patricentrique (2 cas).

Dans le groupe des 15 ans, on constate que quatre des 10 modifications de la garde ont impliqué un transfert d'une garde matricentrique à une garde patricentrique, deux ont consisté en un transfert d'une garde matricentrique vers une garde patricentrique suivi d'un retour à une garde matricentrique et enfin, les enfants de deux autres familles ont vécu des changements multiples, passant de la mère au père, puis de nouveau à la mère pour finalement aboutir au père.

Le poids décisionnel de l'enfant augmentant avec l'âge, les adolescents et adolescentes seraient plus souvent à l'origine de la transformation ultérieure de la garde que ne le sont les enfants.

En fonction de la restructuration familiale

Pour l'ensemble des familles de l'échantillon, la restructuration familiale n'est pas associée à une incidence plus grande de changements

de formule de garde: sept des 36 familles restructurées (19,4%) ont vécu un changement de formule comparativement à 14 des 76 familles monoparentales (18,4%). Chez les familles restructurées, hormis le fait que c'est à partir de la garde de la mère (formule initialement prédominante) qu'originent les changements, il n'y a pas de direction particulière dans ces modifications. L'étude des motifs de changement révèle que c'est souvent l'enfant qui demandera aux parents de transformer la formule de garde.

Chez les familles monoparentales, qui vivent aussi à plus de 80% avec la formule de garde initialement adoptée, il ressort que les changements sont plus souvent expliqués par des motifs situationnels, ou par une demande du parent non gardien, que dans le cas des familles restructurées.

Discussion et conclusion

Nos résultats font ressortir trois tendances importantes: a) les arrangements de garde des enfants ne se transforment pas beaucoup avec le temps; b) lorsqu'il y a des changements, ils sont surtout motivés par les besoins des parents; et c) les changements ont généralement pour effet de faire diminuer les rencontres entre l'enfant et le parent non gardien.

En rétrospective, notre distinction entre changements mineurs et majeurs apportés à la formule de garde apparaît comme pertinente car les tableaux, qui illustrent notre analyse de chaque catégorie de changements, diffèrent sensiblement selon le type de changement considéré. En effet, nous observons plus de changements mineurs que de changements majeurs, les familles séparées depuis plus longtemps montrant la plus grande incidence d'ajustements mineurs. Il reste, cependant, que plus de la moitié de ces familles n'ont pas encore réalisé ces changements mineurs. Quant aux changements majeurs, impliquant la formule comme telle, les 20 familles sur 112 qui en ont vécu un (17,9%) se retrouvent proportionnellement plus nombreuses parmi les familles plus jeunes, indiquant par là ainsi que le passage du temps n'en accroît pas l'incidence.

Cet effet de cohorte, où des familles séparées depuis moins longtemps ont été plus sujettes à transformer la formule de garde, pourrait s'expliquer par le fait qu'elles sont plus ouvertes à de nouveaux arrangements, puisqu'on retrouve chez elles la plus grande proportion de garde partagée. En d'autres termes, les familles ayant un enfant de 10 ans montrent un plus grand souci de partager les responsabilités parentales que celles qui ont un ou une adolescente de 15 ans, ce qui pourrait

être relié à la valorisation d'attitudes moins agressives entre ex-conjoints depuis les années 80. Si tel était le cas, on pourrait s'attendre à ce que les responsabilités de la garde partagée se maintiennent et augmentent au cours des années à venir.

En ce qui concerne notre échantillon de familles séparées depuis 5,7 ans, le caractère plutôt statique de l'arrangement de garde contraste avec l'intensité de l'évolution des besoins psycho-sociaux des enfants et des adolescents et adolescentes. De ce contraste et du fait que la grande majorité des changements répondent d'abord aux besoins des parents, il ressort que l'intensification des besoins des enfants n'est pas un facteur important dans l'évolution de la formule de garde. Cette deuxième tendance, observée ici, n'est certainement pas étrangère à la place relativement marginale réservée à l'enfant dans les décisions prises au moment de la séparation (Barry *et al.*, 1985). À plus de 90%, les enfants ne veulent pas que leurs parents se séparent et conservent longtemps l'espoir de leur réunion (Barry, 1988; Wallerstein et Blakeslee, 1989). Il apparaît donc clairement que leur position est davantage compatible avec le maintien de la coparentalité, réalité qui se traduit typiquement par le partage de la garde ou par le maintien de fréquentes rencontres avec le parent non gardien. Notre groupe de familles ayant un enfant de 10 ans se rapproche davantage de ce profil, ce qui peut être relié à une façon plus moderne de concevoir la séparation et la garde. Cela laisse pressager pour le futur une relation parent-enfant mieux protégée après la rupture conjugale.

Comme troisième tendance, notre analyse indique que les changements ont surtout pour effet de diminuer les contacts entre l'enfant et le parent non gardien. D'une part, nous savons que ce n'est pas ce que la majorité des enfants désirent; d'autre part, les changements sont surtout justifiés par des impératifs parentaux. On peut donc en déduire que les enfants subissent davantage les changements apportés aux ententes de garde qu'ils n'y participent. Cette constatation appuierait l'hypothèse selon laquelle la formule de garde évolue davantage en fonction des parents que des enfants. Il est toutefois important de situer ces tendances dans le contexte d'une évolution rapide des comportements en matière de réorganisation familiale. À partir des différences observées ici entre les familles ayant un enfant de 10 ans et celles où vit un ou une adolescente de 15 ans, on pourrait imaginer une situation familiale beaucoup plus dynamique dans dix ans en ce qui a trait à l'ajustement de la formule de garde après la séparation. On a vu que les parents plus jeunes avaient tendance à se partager la garde de l'enfant, formule qui s'assouplira au cours des ans.

À la suite des résultats obtenus, nous pouvons conclure qu'il y a encore un bon bout de chemin à parcourir avant d'en arriver à donner la priorité aux besoins de l'enfant, dans le meilleur choix de garde après la séparation des parents. Ainsi, la gestion sociale des transitions familiales pourrait évoluer vers une valorisation croissante de la coparentalité et de l'écoute des besoins de l'enfant dans les décisions qui, finalement, le concernent. Il sera alors certainement pertinent de reprendre une telle étude dans quelques années, afin de mesurer la qualité de l'ajustement de la formule de garde aux besoins de l'enfant. Enfin, les données de la présente étude provenaient de la perception, depuis la séparation, du parent le plus impliqué dans la garde; il serait important de confronter ces données avec celles que traduit le suivi longitudinal de familles séparées.

NOTE

1. Dans cet exposé, le concept de restructuration familiale (ou de recomposition parentale) comprend la notion de remariage et celle d'union libre.

RÉFÉRENCES

- ANDERSON, J.Z., WHITE, G.D., 1986, An empirical investigation of interaction and relationship patterns in functional and dysfunctional nuclear families and stepfamilies, *Family Process*, 2, 5407-5422.
- BARRY, S., 1990, La place de l'enfant dans les transitions familiales, *Apprentissage et socialisation*, 13, 27-37.
- BARRY, S., 1988, *Le droit de parole de l'enfant dans la séparation parentale*, Thèse de doctorat inédite, Université Laval, Québec.
- BARRY, S., CLOUTIER, R., FULLON, L., GOSSELIN, L., 1985, *Child's Place in Family Decisions Concerning Divorce*, Communication présentée à la 8^e biennale de l'International Society for the Study of Behavioral Development, Université François-Rabelais, Tours, France.
- BEAUBRY, M., 1991, *Le partage des responsabilités parentales à la suite d'une séparation*, Laboratoire de recherche de l'École de service social, Série Résultats de recherche, Université Laval, Québec.
- BERNHEIM, E.P., BERNDT, R.S., 1979, Joint custody: Solution or illusion?, *American Journal of Psychiatry*, 136, 12, 1540-1544.
- BENJAMIN, M., IRVING, H.H., 1990, Comparison of the experience of satisfied and dissatisfied shared parents, *Journal of Divorce and Remarriage*, 14, 43-61.
- BERTRAND, R., VALQUETTA, C., 1986, *Pratique de l'analyse statistique des données*, Presses de l'Université du Québec, Sillery.

- BUEHLER, C.A., HOGAN, M.J., ROBINSON, B.E., LAVY, R.L., 1985, The parental transition: Divorce related stressors and well-being, *Journal of Divorce*, 9, 2, 61-81.
- CARBAU, L., CLOUTIER, R., 1990, La garde de l'enfant après la séparation: profil psychosocial et appréciation des familles vivant trois formules différentes, *Apprentissage et socialisation*, 13, 55-66.
- CARBAU, L., CARON, J., CLOUTIER, R., MAUL, N., POTVIN, J., RAINVILLE, A., 1989, *Processus de séparation et maintien de la coparentalité après la séparation*, Actes du colloque biennal des services d'expertise et de médiation familiale du Québec, Centre des services sociaux, Québec.
- CARBAU, L., CLOUTIER, R., DROLET, J., 1987, *La garde de l'enfant après la séparation*, Communication présentée au Congrès annuel de la Corporation des psychologues du Québec, Québec.
- CLINGEMBEEL, W.G., RENUCCI, N.D., 1982, Joint custody after divorce, Major issues and goal for research, *Psychological Bulletin*, 91, 1, 102-127.
- CLOUTIER, R., 1989, *Étude longitudinale de la garde et de l'ajustement de l'enfant après la séparation parentale*, Projet de recherche CRSH, École de psychologie, Université Laval, Québec.
- CLOUTIER, R., 1988, *La garde partagée: implications psychologiques*, Communication présentée dans le cadre du Congrès 1988 de la Corporation des Psychologues du Québec, Montréal.
- CLOUTIER, R., BOUQUE, P., 1987, *Transitions familiales et communauté*, Centre de recherche sur les services communautaires, Collection support à l'intervention, Université Laval, Québec.
- CLOUTIER, R., CARBAU, L., DROLET, J., 1988, La garde de l'enfant après la séparation des parents: implications psychologiques, *Psychologie Québécoise*, 5, 6.
- CLOUTIER, R., DROLET, J., DURÉ, N., (sous-presses), *La santé mentale des parents de familles réorganisées*, Rapport d'analyse secondaire de l'Enquête Santé-Québec 1987, Les publications du Québec, Québec.
- CZEH-SZOMBATHY, L., KOCI-NIELSEN, J., TROST, J., WANDA, I., 1985, The aftermath of divorce: Coping with family change. An investigation in eight countries, *Acta Sociologica*, 29, 4, 365-367.
- DEMO, D.H., ACCOCK, A.C., 1988, The impact of divorce on children, *Journal of Marriage and Family*, 50, 619-648.
- DROLET, J., 1989, *L'évolution de la garde de l'enfant après la séparation parentale*, Mémoire de maîtrise, École de psychologie, Université Laval, Québec.
- FOLBERG, H., GRANHAM, M., 1979, Joint custody of children following divorce, *Y.C. Davis Law Review*, 12, 523-582.
- GLADIS, S.M., 1978, Joint custody of children: A divorce decision-making alternative, *Conciliation Courts Review*, 16, 1, 17-22.

- GLICK, P.C., LIM, S.L., 1986, Recent changes in divorce and remarriage, *Journal of Marriage and the Family*, 48, 737-747.
- GRUBB, J.B., SWIRING, S.K., 1982, Remarriage and joint custody, *Conciliation Courts Review*, 1, 20, 9-14.
- GRUPE, D.F., WEINSTEIN, J.P., 1977, Joint custody: A viable and ideal alternative, *Journal of Divorce*, 1, 43-53.
- HALLERIN, S.M., SMITH, T.A., 1983, Differences in stepchildren's perceptions of their stepfathers and natural fathers: Implications for family therapy, *Journal of Divorce*, 7, 1, 19-30.
- HANSON, S.M.H., 1986, Healthy single parent families, *Family Relations*, 35, 125-132.
- Hess, R.D., CAMARA, K.A., 1979, Post-divorce family relationships as mediating factors in the consequences of divorce for children, *Journal of Social Issues*, 35, 79-96.
- HETHERINGTON, E.M., CAMARA, K.A., 1984, Families in transition: The processes of dissolution and reconstitution in R. D. Parke Ed., *Review of Child Development Research: Vol. 7. The Family*, The University of Chicago Press, Chicago.
- HETHERINGTON, E.M., STANLEY-HAGAN, M., ANDERSON, E.R., 1989, Marital transitions: A child's perspective, *American Psychologist*, 44, 2, 303-312.
- LUFELD, F.W., LUFELD, G.Z., ALEXANDER, J.R., 1982, Does joint custody work? A first look at outcome data of litigation, *American Journal of Psychiatry*, 139, 62-66.
- KALTER, N., 1987, Long-term effects of divorce on children: A developmental vulnerability model, *American Journal of Orthopsychiatry*, 57, 4, 5887-900.
- KIRSON, G.C., MORROW, L.A., 1990, The multiple consequences of divorce: A decade review, *Journal of Marriage and the Family*, 52, 913-924.
- KURDEK, L.A., 1990, Divorce history and self-reported psychological distress in husbands and wives, *Journal of Marriage and the Family*, 52, 701-708.
- LAROCHE, G., 1985, Garde des enfants. Moi aussi, j'ai deux maisons, *Justice*, maies, 10-15.
- LUERHITZ, D.A., 1986, A comparison of maternal, paternal and joint custody: Understanding the varieties of post-divorce family life, *Journal of Divorce*, 9, 3, 1-12.
- MASHEVER, C., 1990, Postdivorce Relationships Between Exspouses: A literature review, *Journal of Divorce and Remarriage*, 14, 97-122.
- McKAG, D.C., PASTERNAK, B., REED, P., 1983, *Divorce: Law and the Family in Canada*, Statistique Canada, n° 89502F, Ottawa.
- MONODANESSER, M., NEULS, N., 1980, Joint custody: An exploration of the issues, *Family Process*, 19, 117-125.

of four and a quarter years, with children aged 10 (N=49) or adolescents of 15 years of age (N=63). Data was compiled through a telephone questionnaire filled out by the parent who was the most committed to the child's custody. The description of the two categories of change (minor and major) was made according to the original child custody formula, the time lapse since the separation, the child's age and parental recomposition. Results point to three main trends: a) child custody arrangements do not evolve much over time; b) when there are changes, these are especially motivated by the needs of the parents; and c) the changes mainly result in reducing the frequency of contacts between the child and the parent without custody.

- PUNNER, L.P., KOCH-HATTEM, A., 1986, Family stress and adjustment to divorce, *Family Relations*, 35, 363-369.
- RIVEST, C., SOLOMON, C.R., 1988, La garde de l'enfant à la suite de la séparation parentale: quel est le meilleur choix?, *Revue québécoise de psychologie*, 9, 1, 44-60.
- ROSENBERG, E.B., HAJAL, F., 1985, Stepsibling relationships in remarried families, *Social Casework: The Journal of Contemporary Social Work*, 287-292.
- ROUSSEAU, J., 1991, *La représentation des effets de la séparation parentale chez l'enfant: effet de l'expérience*, Mémoire de maîtrise inédit., Université Laval, Québec.
- STATISTIQUE CANADA, 1986, *Statistiques sur la population*, Publication n° 94109, Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA, 1990, Les divorces au Canada, 1988, *Rapports sur la santé*, 2, 1, 37-66.
- VAN WAMBELDEN, C., 1991, Children's ideas about «divorce and after», *Journal of Divorce and Remarriage*, 14, 125-142.
- WALLERSTEIN, J.S., KELLY, J.B., 1980, *Surviving the Breakup*, Basic Books, New York.
- WALLERSTEIN, J.S., BLAKESLER, S., 1989, *Second Chances: Men, Women, and Children a Decade after Divorce*, Ticknor and Fields, New York.
- WHITE, L.K., BOONH, A., 1985, The quality and stability of remarriages: The role of stepchildren, *American Psychological Review*, 50, 689-698.
- WHITE, L.K., 1979, Sex differentials in the effect of remarriage on global happiness, *Journal of Marriage and the Family*, 41, 869-876.

The Evolution of Child Custody Following Parental Separation ABSTRACT

Following the separation of spouses, a family undergoes a reorganization process where the choice of a formula for child custody represents a major step, which child's living environment will depend on. Despite the importance of this form of custody, it seems, in the context of the crisis following separation, that decisions surrounding that choice are often taken haphazardly, without much consideration of various alternatives. On a different note, the family's profile at the time of the separation is bound to change following the pace of the child's and the parent's development. What may seem a relevant formula for a three year-old child may not necessarily be the case when the child turns eight. This article looks at the extent to which the child custody formula evolves to adjust itself to the changing needs of children and parents. Research focused on a sampling of 112 families separated for an average

**LE LIEN ENTRE LA SÉPARATION CONJUGALE ET LE
COMPORTEMENT DE L'ENFANT : LE RÔLE DU REVENU
FAMILIAL***

Brigitte PIÉRARD
*École de psychologie
Université Laval*

Richard CLOUTIER
*École de psychologie
Université Laval*

Christian JACQUES
*École de psychologie
Université Laval*

Sylvie DRAPEAU
*Département de counseling et orientation
Université Laval*

Résumé

La présente recherche compare les problèmes de comportement et les compétences sociales de 99 enfants de familles séparées et de 200 enfants de familles intactes à l'aide d'un modèle qui tient compte de l'âge et du sexe des enfants ainsi que du revenu familial. L'instrument de mesure utilisé est une version française du Child Behavior Checklist élaboré par Achenbach et Edelbrock (1983) auquel répond le parent le plus impliqué auprès de l'enfant. Les résultats obtenus aux échelles «comportementale» et de «compétence sociale» indiquent, d'une part, que le fait de comparer des enfants issus de milieux à ressources économiques comparables amoindrit significativement les différences comportementales souvent rapportées entre les enfants de familles séparées et ceux de familles intactes. D'autre part, ces résultats montrent que parmi les familles à revenus plus élevés, les enfants de familles séparées affichent une adaptation sociale moindre que celle de leurs pairs de familles intactes. Dans les familles à revenus plus bas, cette différence fondée sur la structure parentale ne se retrouve pas.

* La présente étude a été menée grâce à des subventions du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS RS-1706 089) et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH A-498-89-0016). Le présent article est en partie tiré du mémoire de maîtrise de Brigitte Piérard qui a bénéficié d'une bourse du FCAR pour la durée de ses études. Correspondance: Richard Cloutier, Ph.D., École de psychologie, Université Laval, Québec, CANADA, G1K 7P4.

La séparation conjugale favorise l'apparition de problèmes comportementaux divers chez l'enfant : colère, agressivité, dépression, culpabilité, etc. Les enfants de familles séparées affichent souvent une implication sociale moins active et plus difficile que ceux qui vivent avec leurs deux parents biologiques. Ils manifestent plus de comportements sociaux immatures, inefficaces et négatifs, ont moins d'amis intimes, passent moins de temps avec ceux qu'ils ont et s'impliquent dans moins d'activités que les enfants de familles intactes (Bisnaire, Firestone & Rynard, 1990; Camara & Resnick, 1989; Hetherington, Cox & Cox, 1979; Hetherington, Stanley-Hagan & Anderson, 1989; Peterson & Zill, 1986; Wallerstein & Kelly, 1980; Wyman, Cowen, Hightower & Pedro-Carroll, 1985).

L'adaptation scolaire constitue un indicateur important de l'adaptation psychosociale générale de l'enfant. La réussite scolaire figure parmi les difficultés les plus souvent constatées chez les enfants ayant vécu la séparation de leurs parents. Le stress et la détresse émotionnelle reliés à cette situation diminuent la réceptivité de la personne à l'apprentissage. La séparation conjugale est souvent associée à l'apparition de problèmes de concentration et d'attention en classe, et les professeurs observent régulièrement, chez ces enfants, une tendance à la rêverie (Demo & Acock, 1988; Downey, 1994; Hetherington et coll., 1989; Kaye, 1989; Kinard & Reinherz, 1984; Shaw, 1991; Turmel & Cloutier, 1990; Wallerstein & Kelly, 1980). La nature et la fréquence de ces tendances comportementales et sociales chez ces enfants dépendent de facteurs tels que le sexe et l'âge.

Le sexe de l'enfant

Les problèmes d'adaptation se manifesteraient plus fréquemment et de façon plus durable chez les enfants de sexe masculin (Block, Block & Gjerde, 1986; Fidler & Saunders, 1988; Hetherington, Cox & Cox, 1985; Hetherington et coll., 1989; Lowery & Settle, 1985; Zaslou, 1989). À la suite du divorce de leurs parents, les garçons tendraient davantage à réagir au stress par des problèmes comportementaux de type extériorisé, par exemple en étant désobéissants, non conformistes, impulsifs, agressifs, moins affectueux et régulièrement en conflit avec leurs pairs, tant à la maison qu'à l'école.

Même si les observations sont plus divergentes concernant les filles de foyers séparés, celles-ci auraient tendance à manifester plus de comportements de type intériorisé. Elles sont plus souvent rapportées comme affichant de l'inhibition, de l'anxiété, une tendance à la dépression ainsi qu'une faible estime de soi. Le fait, pour une fille, de réagir à la séparation de ses parents par des comportements de type extériorisé constituerait un puissant prédicteur d'inadaptation ultérieure. La plus forte répression sociale exercée sur les filles comparativement aux garçons ne serait pas étrangère à cet aspect. En effet, les comportements de type extériorisé, manifestés moins souvent chez les filles, sont perçus comme étant moins appropriés à leur sexe (Cloutier & Bourque, 1988; Hetherington et coll., 1985, 1989; Shaw, 1991; Shaw, Emery & Tuer, 1993; Wallerstein, 1985; Wallerstein, Corbin & Lewis, 1988).

L'âge de l'enfant

L'influence de l'âge de l'enfant au moment de la séparation conjugale semble être un facteur controversé. Certains auteurs concluent en effet que l'enfant plus jeune, étant moins en mesure de comprendre la situation, manifeste plus de problèmes comportementaux que l'adolescent (Kalter & Rembar, 1981), tandis que d'autres affirment que ce dernier, en raison de son état développemental, risque d'être plus consciemment troublé par la situation de crise que son cadet (Wallerstein et coll., 1988).

En résumé, le rôle de l'âge et du sexe de l'enfant a souvent été évalué relativement au lien entre la séparation conjugale et l'adaptation comportementale et sociale des enfants. Toutefois, les effets de ces variables seraient modulés par l'environnement dans lequel l'enfant évolue, environnement qui varie lui-même en fonction des ressources économiques dont jouit la famille. Pourtant, peu d'auteurs ont considéré le revenu familial comme un facteur d'influence ou de médiation de l'influence.

Le niveau socio-économique de la famille séparée

La séparation des parents est presque automatiquement associée à une baisse du niveau de vie de la famille en question. Le revenu dont jouissait la famille intacte doit maintenant soutenir deux cellules familiales. Selon plusieurs auteurs, la diminution des conditions de vie matérielles et économiques risque d'exercer un effet néfaste sur l'enfant et d'entraver la qualité et le style de vie des membres de la famille (Amato & Keith, 1991; Braver, Gonzalez, Wolchik &

Sandler, 1989; Cloutier, Drolet & Dubé, 1992; Colletta, 1983; Kriesberg, 1970; Pett & Vaughan-Cole, 1986; Shaw, 1991; Takeuchi, Williams & Adair, 1991).

Colletta (1983) établit un lien entre les problèmes de comportement des enfants et la perte de revenu des familles séparées qui oblige les parents gardiens à travailler davantage. Cette situation risque d'entraîner une supervision parentale inadéquate et de nuire au maintien d'une relation harmonieuse entre les parents et leurs enfants (Sameroff, Seifer & Zax, 1982).

Le niveau socio-économique peut aussi influencer sur la façon dont les besoins essentiels de l'enfant (logement, nourriture, vêtements, etc.) sont comblés. La famille possédant des ressources financières limitées est généralement contrainte à connaître une plus grande mobilité géographique (Booth & Amato, 1992; Figueira-McDonough, 1992); elle évolue dans un environnement qui se caractérise souvent par une qualité moindre du voisinage, des services et de l'école. De plus, elle se voit parfois obligée de perdre contact avec des amis, des professeurs ou des membres de la parenté. Le réseau de soutien social des parents et des enfants s'appauvrit, ce qui se répercute sur le comportement et la compétence sociale de ces derniers (Kriesberg, 1970; Levitt, Guacci-Franco & Levitt, 1993; Takeuchi et coll., 1991). Le nouvel environnement ne répondant pas toujours aux besoins matériels, affectifs et cognitifs de l'enfant, les comportements de celui-ci pourraient en être affectés. En somme, il est possible que les difficultés observées chez l'enfant à la suite de la séparation des parents soient plus reliées à la diminution des ressources matérielles disponibles qu'au changement de structure parentale comme tel. La présente recherche est consacrée à cette question.

En tenant compte du revenu familial, c'est-à-dire en comparant des enfants de familles séparées à ceux de familles intactes jouissant d'un niveau de revenu similaire, l'objectif poursuivi dans la présente recherche consiste à étudier le lien entre la séparation conjugale et deux aspects du développement de l'enfant : (1) son comportement et (2) sa compétence sociale. Ce faisant, l'influence qu'exerce la diminution des ressources économiques est dissociée de l'effet de la structure parentale, ce qui évite la confusion des deux variables «revenu familial» et «structure parentale».

Les hypothèses de recherche sont les suivantes :

1. À catégories de revenus comparables, les enfants de familles séparées et ceux de familles intactes ne présentent pas de différence significative relativement au score total qu'ils obtiennent à l'échelle comportementale de l'*Inventaire des comportements de l'enfant* (Achenbach & Edelbrock, 1983).
2. À catégories de revenus comparables, les enfants de familles séparées et ceux de familles intactes ne présentent pas de différence significative relativement au score total qu'ils obtiennent à l'échelle de compétence sociale de l'*Inventaire des comportements de l'enfant* ni à chacune des trois sous-échelles de ce même instrument (niveau d'activité personnelle, implication sociale et adaptation scolaire).

MÉTHODE

Sujets

L'échantillon utilisé lors de la présente étude se compose de 299 familles canadiennes-françaises de la région urbaine de Québec. Deux cents d'entre elles sont intactes, c'est-à-dire qu'elles n'ont jamais connu de séparation conjugale. Les 99 autres sont séparées, c'est-à-dire qu'elles ont vécu une séparation conjugale depuis en moyenne 5.8 années ($\bar{E}T = 3.5$). Les familles ont toutes librement accepté de participer à cette étude. Rosenthal et Rosnow (1969), à partir de leur recension des écrits sur la question du volontariat des sujets, mentionnent que «dans les recherches de type "enquête", les sujets volontaires ont tendance à être mieux adaptés que les non-volontaires» (p.11). Par conséquent, dans l'interprétation des données de la présente étude, l'évaluation du comportement des enfants pourrait refléter une meilleure adaptation que celle de l'ensemble de leur population d'origine.

Le questionnaire a été rempli par le parent qui passait le plus de temps auprès de l'enfant. Pour les familles intactes, la mère était considérée comme le parent principal, et pour les familles séparées, les réponses du parent ayant le plus de temps de garde de l'enfant ont été retenues. Quand les deux parents se partageaient également le temps de garde, les réponses de la mère ont été retenues. Ainsi, le groupe de répondants des 99 familles séparées se compose de 64 mères et de 35 pères. On a observé de façon répétée que la mère est le parent principal, même dans les familles où les deux parents travaillent à temps plein à l'extérieur : elle

passé plus de temps auprès des enfants, communique davantage avec eux et accomplit significativement plus de tâches ménagères que le père; en outre, les fils comme les filles se disent plus proches de leur mère que de leur père (Berk, 1985; Cloutier & Groleau, 1988; Cloutier, Legault, Champoux & Giroux, 1991; Guay-Genest, 1987; Mamke, Seery, Crouter, & McHale, 1994; Pleck, 1985; Smolla, 1988; Tessier, 1983). Il est possible que dans certaines familles, le père soit effectivement le parent principal pour les enfants, mais pour les familles intactes de la présente étude, il n'a pas été possible de procéder à une évaluation sérieuse de la répartition des tâches parentales au regard de l'enfant visé, et ce sont les réponses de la mère qui ont été utilisées.

Les enfants âgés de 8 à 11 ans inclusivement ont été considérés comme faisant partie du groupe I (enfants) et ceux de 12 à 16 ans inclusivement, comme appartenant au groupe II (adolescents). Cette démarcation entre enfants et adolescents correspond à des transitions importantes, tant sur les plans cognitif, physique et éducatif que sur celui du développement social et émotionnel (Achenbach & Edelbrock, 1983).

On comptait en moyenne 2.78 enfants par famille intacte, pour un total de 4.78 membres une fois les parents ajoutés. Dans les familles séparées, on comptait 2.0 enfants par famille mais 36 de celles-ci (sur 99) étaient recomposées, ce qui ajoute 1.36 parent aux deux enfants, pour un total de 3.36 membres. Le revenu familial annuel moyen, tel que l'a identifié le parent-répondant en considérant toutes les sources possibles de revenu (p.ex., la pension alimentaire), est de 32 000 \$ pour les familles séparées comparativement à 53 600 \$ pour les familles intactes. Cependant, il s'avère difficile de prétendre que seul le nombre de membres détermine les ressources par tête dans les familles séparées; en effet, certaines sont recomposées, et les parents ont des frais parentaux vis-à-vis de leur ex-famille. Le détail de la répartition des dépenses parentales ne nous était pas disponible ici.

Dans la présente démarche, les familles séparées dont le revenu était inférieur ou égal à 40 000 \$ et les familles intactes dont le revenu était inférieur ou égal à 49 000 \$ ont été considérées comme possédant un revenu inférieur; toutes les autres ont été considérées comme ayant un revenu supérieur. Deux motifs expliquent l'utilisation d'un point de coupure différent pour les deux types de familles: premièrement, les familles séparées sont de plus petite taille; et deuxièmement, nous devions optimiser

l'équilibre numérique des sous-groupes à comparer (deux groupes de familles à revenu inférieur de même taille sont obtenus).

Le seuil de pauvreté pour une famille de trois membres en 1993 étant de 26 624 \$ (8 874 \$ par tête), nos familles à revenu inférieur disposaient en fait d'un revenu plus élevé que celui des familles pauvres de l'ensemble de la population (Statistique Canada, 1993). Par conséquent, dans la présente étude, la notion de «famille à revenu inférieur» ne veut pas dire «famille pauvre».

Le tableau 1 présente la répartition des enfants selon leur structure familiale respective (intacte ou séparée) en fonction des trois autres paramètres étudiés: l'âge, le sexe et le revenu.

Tableau 1 Répartition des enfants de familles intactes et séparées selon la catégorie de revenu, le groupe d'âge et le genre

FAMILLES INTACTES					
Revenu familial	Groupe I (8 à 11 ans)		Groupe II (12 à 16 ans)		Total
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	
Supérieur	37 (18.5%)	26 (13.0%)	34 (17.0%)	49 (24.5%)	146 (73.0%)
Inférieur	14 (7.0%)	11 (5.5%)	18 (9.0%)	11 (5.5%)	54 (27.0%)
Total	51 (25.5%)	37 (18.5%)	52 (26.0%)	60 (30.0%)	200 (100.0%)

Tableau 1 Répartition des enfants de familles intactes et séparées selon la catégorie de revenu, le groupe d'âge et le genre (suite)

FAMILLES SÉPARÉES	Groupe I (8 à 11 ans)		Groupe II (12 à 16 ans)		Total
	Fillles	Garçons	Fillles	Garçons	
	Revenu familial				
Supérieur	9 (9.1%)	10 (10.1%)	14 (14.1%)	13 (13.1%)	46 (46.5%)
Inférieur	13 (13.1%)	11 (11.1%)	14 (14.1%)	15 (15.2%)	53 (53.5%)
Total	22 (22.2%)	21 (21.2%)	28 (28.3%)	28 (28.3%)	99 (100.0%)

Questionnaire

L'instrument de mesure utilisé, l'*Inventaire des comportements de l'enfant*, est la version française (LAREHS¹, 1985) du *Child Behavior Checklist*, élaboré par Achenbach et Edelbrock (1983). Ce questionnaire évalue la présence de problèmes de comportement et le niveau de compétence sociale de l'enfant tel que le perçoivent ses parents.

La présence de problèmes de comportement est évaluée à l'aide de 118 items sur une échelle de type Likert en trois points indiquant si le comportement mentionné ne correspond pas (0), est survenu parfois (1) ou souvent (2) chez l'enfant durant les six derniers mois.

La compétence sociale de l'enfant est évaluée à l'aide de 20 items. Huit portent sur son niveau personnel d'activité (sports, passe-

¹ LAREHS: Laboratoire de Recherche en Écologie Humaine et Sociale, affilié à l'Université du Québec à Montréal.

temps, emplois rémunérés ou tâches variées); huit autres visent à évaluer son degré d'implication sociale; et les quatre derniers servent à mesurer son adaptation scolaire. Le score global de compétence sociale s'obtient en additionnant les scores à ces trois sous-échelles (niveau d'activité personnelle, implication sociale et adaptation scolaire). Les scores bruts obtenus aux diverses échelles ont été cotés selon la méthode prescrite par Achenbach et Edelbrock (1983).

Selon ces auteurs, l'échelle comportementale et celle de compétence sociale permettent de discriminer les enfants nécessitant un traitement clinique et ceux de la population normale. Ils rapportent aussi des corrélations d'accords entre les parents de .98 pour les items de compétence sociale et pour ceux de l'échelle comportementale. La stabilité des réponses au questionnaire a été évaluée dans un intervalle d'une semaine auprès de 72 mères. Cette évaluation a permis d'obtenir des corrélations de .996 pour l'aspect social et de .95 pour l'aspect comportemental.

Dans notre étude, l'alpha de Cronbach obtenu à l'échelle de compétence sociale est de .44 pour les enfants de familles intactes et de .60 pour ceux de familles séparées. Cette faiblesse relative de la consistance interne du volet social n'a pas été soulignée dans les études antérieures (Hetherington et coll., 1985; Isaacs & Léon, 1986; Isaacs, Léon & Donohue, 1987; Stolberg & Anker, 1983; Stolberg, Camplair, Currier & Wells, 1987). Un bon coefficient alpha est cependant obtenu à l'échelle comportementale. Il est respectivement de .91 pour les familles intactes et de .94 pour les familles séparées.

Des parents des deux sexes ont participé à l'étude. Afin de vérifier si les hommes avaient tendance à répondre différemment des femmes aux questionnaires, les réponses des 200 pères de familles intactes ont été comparées à celles des mères par rapport au même enfant sur les différentes échelles de l'*Inventaire des comportements de l'enfant*; aucune différence significative n'a été observée.

Normalisation des scores

Afin de contrôler les effets dus à l'âge et au sexe de l'enfant, les scores bruts ont été convertis en scores T. Dans le questionnaire original (Achenbach & Edelbrock, 1983), la normalisation de l'*Inventaire des comportements de l'enfant* était effectuée auprès de 1 442 parents d'enfants n'ayant pas eu recours à des services de

santé mentale durant la dernière année. Cependant, comme cette normalisation était réalisée auprès d'un échantillon américain vivant dans un autre contexte que celui des sujets de la présente étude, de nouveaux scores *T* normalisés ont été établis selon la méthode décrite par Achenbach et Edelbrock (1983) en fonction de notre échantillon canadien-français¹.

Procédure de collecte des données

Les données ont été collectées en deux vagues, la première concernant les familles séparées de l'échantillon et la deuxième, les familles intactes. Pour les familles séparées, l'*Inventaire des comportements de l'enfant* a été expédié par la poste à chaque parent-répondant. Ce dernier devait répondre aux questions de l'échelle individuellement, par écrit, sur le document reçu et retourner celui-ci au laboratoire par la poste dans une enveloppe pré-adressée et pré-affranchie fournie à cet effet. Lors de la deuxième vague, la même procédure a été adoptée pour les familles intactes, sauf qu'au lieu de demander aux parents de poster leur questionnaire rempli, leurs réponses à l'échelle ont été recueillies dans le cadre d'une entrevue téléphonique nécessitant la réponse à d'autres questions au préalable. Cette dernière façon de faire prenait environ quinze minutes au téléphone et évitait les délais postaux ainsi que les «oublis de poster» des répondants, sans toutefois modifier leur tâche d'évaluation de l'enfant par rapport aux parents des familles séparées.

RÉSULTATS

Pour les scores totaux obtenus à l'échelle comportementale et à l'échelle de compétence sociale, une ANOVA pour groupes inégaux a

¹ Processus de normalisation des scores:

Échelle de compétence sociale = L'attribution d'un score *T* est basée sur la distribution des percentiles des scores bruts allant du 2^e percentile (*T* = 33) au plus haut score brut possible pour chacun des groupes âge/sexe (*T* = 67 pour les filles; *T* = 68 pour les garçons). Les scores bruts sous le 2^e percentile ont été assignés en intervalles allant d'un score *T* de 32 à un score *T* de 10.

Sous-échelles de compétence sociale («activité personnelle», «implication sociale» et «ajustement scolaire») = L'attribution d'un score *T* pour chacune de ces sous-échelles est basée sur la distribution des percentiles des scores bruts partant du 2^e percentile (*T* = 33) jusqu'au 69^e percentile (*T* = 55). Sous le 2^e percentile les scores bruts restants ont été assignés en intervalles allant d'un score *T* de 32 jusqu'à un score *T* de 10. Un score *T* de 55 a été accordé au-delà du 69^e percentile.

tout d'abord été effectuée sans tenir compte du revenu familial afin de pouvoir comparer nos résultats à ceux de la plupart des autres études. Dans un deuxième temps, des ANOVAs ont été réalisées pour chacune des deux catégories de revenu (supérieur et inférieur) afin de vérifier précisément les hypothèses de recherche. De la même façon, des MANOVAs ont servi à évaluer les effets globaux portant sur les trois sous-échelles de compétence sociale. Toutes les analyses ont été effectuées à l'aide du logiciel SAS/STAT (version 6.07), à partir de la procédure GLM, et ce sont les effets obtenus selon la somme des carrés de TYPE III, pour une structure de données non balancées sans cellule à zéro, qui sont considérés (Freund, Littell & Spector, 1986).

Échelle comportementale

Les trois ANOVAs qui suivent ont comme variable dépendante le score total standardisé obtenu à l'échelle comportementale. Elles portent successivement sur l'ensemble des enfants, sur ceux de familles dont le revenu est inférieur et enfin, sur ceux de familles dont le revenu est supérieur. Ces analyses ont suivi un plan d'expérience 2 x 2 x 2 (structure familiale x sexe de l'enfant x âge de l'enfant).

L'ensemble des enfants

L'analyse de variance effectuée sans tenir compte du revenu indique un effet principal significatif de la structure familiale : $F(1, 286) = 5.14$; $p < .05$, et de l'âge : $F(1, 286) = 4.22$; $p < .05$. Les enfants de familles séparées démontrent en moyenne plus de difficultés comportementales ($M = 53.0$; $ÉT = 12.6$) que ceux de familles intactes ($M = 59.9$; $ÉT = 9.9$), et les enfants âgés de 8 à 11 ans ($M = 52.8$; $ÉT = 11.5$) démontrent en moyenne plus de difficultés comportementales que ceux de 12 à 16 ans ($M = 50.0$; $ÉT = 10.4$). L'interaction structure familiale et âge de l'enfant ressort aussi de façon significative : $F(1, 286) = 4.20$; $p < .05$. Les tests *t* effectués a posteriori, avec un seuil alpha ajusté à .0125, indiquent que les enfants de familles séparées âgés de 8 à 11 ans manifestent plus de troubles comportementaux que ceux de familles intactes âgés de 8 à 11 ans et âgés de 12 à 16 ans (voir le tableau 2). Aucun effet principal de sexe ni aucune autre interaction ne ressortent comme significatifs.

Tableau 2. Moyennes ajustées des scores totaux standardisés obtenus à l'échelle comportementale en fonction de la structure familiale et de l'âge de l'enfant

	Familles séparées		Familles intactes	
	Groupe I (8 à 11 ans)	Groupe II (12 à 16 ans)	Groupe I (8 à 11 ans)	Groupe II (12 à 16 ans)
<i>M</i>	55.7 ^a	50.2 ^{a,b}	49.9 ^b	49.9 ^b
<i>ÉT</i>	13.4	11.5	9.9	9.9
<i>n</i>	42	53	88	111

Note. Les moyennes accompagnées de lettres différentes sont statistiquement différentes ($p < .0125$).

En tenant compte du revenu familial, voici ce que révèle maintenant le même plan d'analyse.

Revenu inférieur

L'analyse de variance effectuée auprès des familles possédant un revenu inférieur indique que les enfants de familles séparées ne se distinguent pas significativement de ceux de familles intactes quant au score qu'ils obtiennent à l'échelle comportementale : $F(1, 97) = .62$; $p > .05$. Seul un effet principal relié à l'âge ressort, $F(1, 97) = 7.02$; $p < .01$, les enfants âgés de 8 à 11 ans présentant plus de problèmes de comportement ($M = 56.3$; $ÉT = 12.7$) que ceux de 12 à 16 ans ($M = 50.3$; $ÉT = 9.8$). Le sexe et la structure familiale ne sont pas mis en évidence comme des effets principaux. Aucun effet d'interaction ne ressort de façon significative. Donc, lorsque le revenu familial est inférieur, les enfants issus de familles séparées ne diffèrent pas significativement de ceux de familles intactes quant au score obtenu à l'échelle comportementale.

Revenu supérieur

L'analyse de variance effectuée auprès des familles possédant un revenu supérieur ne révèle aucun effet principal ni aucun effet d'interaction significatif rattaché aux trois variables indépendantes du modèle d'analyse (structure familiale, âge et sexe). Donc, lorsque le revenu familial est supérieur, les enfants de familles séparées ne diffèrent pas significativement de ceux de familles intactes quant au score obtenu à l'échelle comportementale.

Ainsi, nos résultats indiquent que lorsque le revenu familial n'est pas pris en compte, les enfants de familles séparées, plus particulièrement ceux de 8 à 11 ans, présentent plus de problèmes comportementaux que ceux de familles intactes. Ces données confirment la tendance couramment observée dans les écrits. Toutefois, à catégories équivalentes de revenus, les enfants de familles séparées et ceux de familles intactes ne démontrent pas de différence significative quant au score total obtenu à l'échelle comportementale. L'hypothèse 1 se trouve donc confirmée.

Compétence sociale

L'hypothèse 2 veut qu'à ressources économiques comparables, les enfants de familles séparées et ceux de familles intactes ne présentent pas de différence significative quant au degré de compétence sociale manifesté. La même stratégie d'analyse a été reprise ici pour le score total de compétence sociale. Le plan d'expérience est donc un $2 \times 2 \times 2$ (structure familiale \times sexe de l'enfant \times âge de l'enfant).

L'ensemble des enfants

L'analyse de variance effectuée auprès de l'ensemble des familles pour le score total de compétence sociale met en évidence un effet principal significatif relié à la structure familiale : $F(1, 283) = 6.62$; $p < .05$. Les enfants de familles séparées ($M = 46.5$; $ÉT = 10.9$) affichent un score de compétence sociale inférieur à celui des enfants de familles intactes ($M = 49.9$; $ÉT = 10.0$). Aucun autre effet principal ni effet d'interaction relié aux variables indépendantes ne s'avère significatif. Sans distinction de revenu familial, les enfants de familles séparées affichent donc un niveau moindre de compétence sociale.

Revenu inférieur

L'analyse de variance effectuée auprès des familles possédant un revenu inférieur ne révèle aucun effet principal relié à la structure : $F(1, 94) = .38$; $p > .05$, ni aucun autre effet principal et aucun effet d'interaction rattaché à la structure familiale, l'âge et le sexe pour le score total obtenu à l'échelle de compétence sociale.

Revenu supérieur

La même analyse effectuée auprès des familles possédant un revenu supérieur indique un effet principal significatif relié à la structure familiale : $F(1, 181) = 6.84$; $p < .01$. Les enfants de familles séparées ($M = 45.6$; $ÉT = 10.9$) démontrent moins de compétence sociale que ceux de familles intactes ($M = 50.3$; $ÉT = 9.8$). Aucun autre effet principal ni d'interaction relié aux variables indépendantes ne se révèle significatif.

Ainsi, les enfants de familles séparées qui ont un revenu supérieur diffèrent significativement de ceux de familles intactes quant à leur compétence sociale, alors que cette différence n'est pas observée chez les enfants de familles à revenu inférieur. L'hypothèse 2 ne trouve donc de confirmation que dans la tranche «revenu inférieur» de notre échantillon.

Afin de mieux comprendre sur quels aspects de la compétence sociale l'effet de structure familiale se fait sentir, les trois sous-échelles de l'instrument sont mises à profit. En effet, l'examen spécifique des trois sous-échelles ayant servi à obtenir le score total de compétence sociale apparaît justifié en raison de l'indépendance relative des construits qu'elles concernent : (a) niveau d'activité personnelle; (b) implication sociale; et (c) adaptation scolaire.

Trois sous-échelles de compétence sociale

Trois analyses de variance multivariées (MANOVAs) ont été effectuées selon le plan d'expérience de l'étude (structure familiale x sexe de l'enfant x âge de l'enfant). Une analyse a d'abord été réalisée sans tenir compte du revenu familial, et deux autres l'ont été pour chacun des deux niveaux de revenu (inférieur et supérieur). Pour chaque analyse, les variables dépendantes considérées sont les scores standardisés obtenus aux sous-échelles «niveau d'activité personnelle», «implication sociale» et «adaptation scolaire».

L'ensemble des enfants

La MANOVA révèle un effet de structure familiale significatif pour l'ensemble des trois sous-échelles de compétence sociale quand le revenu n'est pas considéré : $F(3, 281) = 6.74$; $p < .001$. Les tests univariés montrent que des différences significatives apparaissent aux échelles d'implication sociale et d'adaptation

scolaire, respectivement, $F(1, 283) = 10.31$; $p < .01$, et $F(1, 283) = 13.28$; $p < .001$. Tel que l'indiquent les moyennes du tableau 3, première section, les enfants de familles intactes obtiennent une cote plus élevée de compétence à ces deux sous-échelles que les enfants de familles séparées. Aucun effet principal ni d'interaction associé au sexe et à l'âge ne s'avère significatif.

Tableau 3. Moyennes ajustées des scores standardisés obtenus aux trois sous-échelles de compétence sociale en fonction de la structure familiale: pour tous les enfants et ceux dont le revenu familial est comparable

	Niveau d'activité		Implication sociale		Ajustement scolaire	
	Séparées	Intactes	Séparées	Intactes	Séparées	Intactes
Tous les enfants¹						
M	47.1 ^a	47.8 ^a	44.5 ^a	47.8 ^b	44.0 ^a	47.8 ^b
ÉT	7.9	7.6	8.7	7.5	9.2	7.6
Revenu inférieur²						
M	47.4 ^a	46.5 ^a	44.7 ^a	47.5 ^a	43.9 ^a	46.5 ^a
ÉT	7.6	7.8	9.4	7.7	9.4	8.1
Revenu supérieur³						
M	46.6 ^a	48.0 ^a	44.3 ^a	47.9 ^b	44.1 ^a	48.0 ^b
ÉT	8.4	7.5	8.1	7.5	9.0	7.4

Note. ¹Séparées $n = 92$ et intactes $n = 199$. ²Séparées $n = 49$ et intactes $n = 53$. ³Séparées $n = 43$ et intactes $n = 146$. Une lettre différente comme exposant signifie une différence significative entre les enfants de familles intactes et les enfants de familles séparées pour cette sous-échelle. Les comparaisons sont effectuées à un seuil alpha de $p < .05$.

Revenu inférieur

Chez les enfants de familles séparées et intactes dont le revenu est inférieur, la MANOVA ne révèle qu'un effet d'interaction triple (structure familiale x groupe d'âge x sexe) : $F(3, 92) = 3.33$; $p < .05$. Les tests univariés ont permis de constater que cet effet se retrouve seulement à l'échelle d'activité : $F(1, 94) = 7.20$; $p < .01$. Les tests à posteriori réalisés à un seuil alpha de .003¹ mettent en lumière une seule différence statistiquement significative : les filles de 8 à 11 ans de familles séparées ($M = 51.7$; $ÉT = 6.0$) obtiennent un score plus élevé à l'échelle d'activité que les garçons de 12 à 16 ans de familles intactes ($M = 41.7$; $ÉT = 8.6$).

Revenu supérieur

Chez les enfants jouissant d'un revenu familial supérieur, la MANOVA révèle un effet significatif de la structure familiale pour l'ensemble des trois sous-échelles de compétence sociale : $F(3, 179) = 4.73$; $p < .01$. Les tests univariés ont permis de constater un effet principal significatif de la structure familiale aux échelles d'implication sociale, $F(1, 181) = 7.24$; $p < .01$, et d'adaptation scolaire, $F(1, 181) = 8.27$; $p < .01$. Les enfants de familles intactes obtiennent un score plus élevé aux échelles d'implication sociale et d'adaptation scolaire que ceux de familles séparées (voir le tableau 3, dernière section). Aucun effet principal ni d'interaction relié au sexe et à l'âge ne s'avère significatif.

En somme, si le revenu familial n'est pas pris en compte, les résultats indiquent que le fait d'évoluer au sein d'une famille séparée influe négativement sur la capacité de l'enfant à s'impliquer socialement et à réussir son adaptation scolaire. En revanche, lorsque l'on tient compte du revenu familial, on observe un effet de la structure familiale dans l'implication sociale et l'adaptation scolaire des enfants de familles à revenu plus élevé, différence qui ne se retrouve pas chez ceux dont le revenu familial est plus bas. Par contre, chez les familles moins à l'aise financièrement, on observe une interaction triple à l'échelle d'activité. Toute l'importance de considérer le revenu familial est mise en évidence ici.

¹ Correction de Bonferroni: $.003 = .05 / 16$ comparaisons entre les deux structures familiales.

DISCUSSION

Puisque le lien entre la structure familiale et le comportement de l'enfant ne ressort plus de manière significative lorsque l'influence du revenu familial est neutralisée, les effets négatifs de la séparation des parents relativement aux problèmes de comportement de l'enfant, souvent rapportés dans les études antérieures, semblent plutôt associés aux ressources économiques de la famille. Cette observation confirme partiellement le modèle théorique avancé par Amato (1993), selon lequel les effets du divorce sur les enfants gravitent autour des concepts de «ressources» et de «stresseurs». Selon ce modèle, la séparation parentale viendrait augmenter les facteurs de stress affectant le développement de l'enfant (conflits parentaux, déménagements, etc.), et elle interférerait aussi avec la capacité de l'enfant d'accéder aux ressources humaines et matérielles provenant des parents. Nos données sur les problèmes de comportement appuient le volet «ressources matérielles» de cette thèse, puisqu'elles démontrent qu'à revenus familiaux comparables, les enfants de familles séparées n'affichent pas plus de problèmes de comportement que les autres.

Par ailleurs, le lien entre la séparation conjugale et la compétence sociale des enfants apparaît aussi être sensible au revenu familial : dans la couche «revenu familial inférieur» de l'échantillon, les enfants de familles intactes ne démontrent pas une meilleure compétence sociale que ceux de parents séparés.

Cependant, dans le groupe de familles jouissant d'un revenu plus élevé, les enfants vivant auprès de leurs deux parents biologiques sont perçus, d'une part, comme étant plus actifs socialement (implication dans des clubs ou groupes, auprès d'amis et d'autres personnes de leur milieu : fratrie, pairs et parents), et d'autre part, ils affichent une meilleure adaptation à l'école (résultats scolaires, taux de fréquentation de classes spéciales, reprise d'une année, etc.). Aucune différence significative n'est observée entre les deux structures familiales pour ce qui est du niveau d'activité personnelle. Même s'ils disposent de ressources matérielles comparables, les jeunes issus de familles séparées à revenu élevé sont perçus comme moins bien adaptés socialement que leurs pairs de familles intactes. Il est possible que les ressources humaines en provenance des parents soient en cause ici : ces enfants de familles séparées jouissent d'un soutien matériel comparable, mais ils seraient moins en mesure de disposer du soutien émotionnel, de l'aide, des conseils ou de l'exemple de leur parent non gardien. Pour

les familles à revenu plus élevé, cette interprétation confirme aussi le modèle d'Amato (1993) concernant la disponibilité des ressources à l'enfant comme médiateur des effets de la séparation. Selon Downey (1994), ce serait le manque d'un parent, père ou mère, qui serait à l'origine de la moins bonne intégration du jeune dans son milieu scolaire. Même si nos résultats ne comparent pas l'effet différentiel de l'absence du père et de la mère, ils sont compatibles avec ce point de vue.

Mais comment expliquer que chez les enfants de familles à revenu inférieur, on ne retrouve aucune différence quant à la compétence sociale? Un effet de seuil serait en jeu ici. Plusieurs études ont déjà démontré que la pauvreté interfère avec les compétences parentales et le soutien offert aux enfants (voir Lesemann, 1994). Sans qu'il soit possible de parler de véritable pauvreté dans le cas de la présente étude, compte tenu des niveaux de revenu familial comparés, ni de problèmes d'adaptation sociale des enfants dans la tranche de «revenu inférieur» de l'échantillon, nos résultats révèlent qu'en contexte de moindre abondance matérielle, les enfants de familles séparées ne sont pas moins bien adaptés socialement que les autres. Ainsi, dans la mesure où l'engagement social et la réussite scolaire sont sensibles au soutien parental, les jeunes de familles à revenu moindre ne semblent pas jouir de plus de soutien familial que ceux de familles séparées. Ce ne serait qu'au-delà d'un certain seuil de revenu familial que les enfants de familles intactes, bénéficiant à la fois des ressources matérielles et humaines de leurs deux parents, afficheraient une supériorité d'adaptation sociale sur leurs pairs de familles séparées.

La présente étude apporte un éclairage plus nuancé sur la question de l'adaptation des enfants à la suite de la séparation de leurs parents, mais elle comporte certaines limites qui doivent être signalées. D'abord, les résultats obtenus sont très fortement dépendants de la perception parentale, de sorte que des données plus objectives concernant l'enfant seraient souhaitables pour confirmer la tendance observée. En effet, l'*Inventaire des comportements de l'enfant* de Achenbach, bien que très connu dans la documentation, pourrait avantageusement voir confirmer ses tendances par d'autres instruments de mesure.

Il importe aussi de rappeler que le lien entre la compétence sociale des jeunes et la séparation de leurs parents a été établi au moyen d'un instrument dont l'homogénéité de la variance (Alpha de Cronbach) était relativement faible.

Par ailleurs, même si l'échantillon de familles ayant participé à la présente étude est numériquement plus important que ceux de la plupart des études publiées, la moyenne de revenu de notre groupe moins fortuné demeure relativement élevée, de sorte qu'il est possible que pour l'ensemble des familles monoparentales plus pauvres, les tendances observées ne soient pas exactement les mêmes.

Ces limites méthodologiques confèrent à la présente étude un caractère exploratoire; ses résultats devront donc être confirmés par des recherches ultérieures.

En résumé, cette recherche a permis de constater que la prise en compte du revenu familial atténue les différences comportementales davantage observées entre les enfants provenant de familles intactes et ceux de familles séparées. La compétence sociale, quant à elle, paraît davantage affectée par la séparation conjugale en elle-même, puisque les résultats obtenus sans la considération du revenu familial sont aussi observés auprès des enfants dont la famille possède un revenu supérieur. Le niveau d'implication sociale de l'enfant et son adaptation scolaire seraient reliés à la séparation des parents, et notamment chez les enfants jouissant d'un revenu familial supérieur. Le niveau d'implication dans les activités présente cependant des résultats plus difficilement interprétables chez les enfants de familles de revenu inférieur.

L'éclairage nouveau qu'apporte la présente étude permet d'affirmer qu'en matière d'effets de la séparation conjugale sur l'enfant, le revenu familial constitue une variable modératrice aussi importante que l'âge, le sexe ou la structure familiale elle-même. Il permet également de situer la question du développement de l'enfant dans une perspective plus réaliste, qui tient compte des modifications du contexte économique souvent reliées au morcellement de la famille. L'omission de cet important facteur par la majorité des travaux antérieurs soulève la question du réalisme du portrait esquissé à ce jour du développement des enfants de familles séparées.

Les tendances observées dans la présente recherche confirment l'importance accordée par d'autres chercheurs aux ressources matérielles pour le développement de l'enfant (Garett, Ng'andu & Ferron, 1994; Huston, McLoyd, et coll., 1994). En effet, il semble que les enfants de familles à revenus inférieurs ne se distinguent pas selon que leurs parents soit séparés ou non en ce qui concerne les problèmes de comportement. Aussi paraîtrait-il judicieux de

remettre en question les interventions auprès des familles à risques consistant à cibler les familles réorganisées sans tenir compte de d'autres problématiques, dont la pauvreté comme telle. En effet, dans la mesure où la pauvreté ressort comme la médiatrice des effets comportementaux de la séparation parentale, l'intervention devrait peut-être viser plus directement ses effets.

Abstract

The present study compares the behavioural problems and social skills of 99 children of separated families and 200 children of intact families in a model which also takes into consideration the age and sex of the children and the family income. The measure used is a French version of the Child Behavior Checklist developed by Achenbach and Edelbrock (1983) in which the respondent is the parent most involved with the child. The results obtained for the behaviour and social skills scales indicate that comparing children that come from similar economic backgrounds significantly lessens the behavioural differences often reported between children of separated and intact families. Among higher income families, the children of separated parents display a lesser social adjustment when compared with their peers in intact families. This difference according to parental structure, however, is not evident in lower income families.

Références

- Achenbach, T.M., & Edelbrock, C. (1983). *Manual for the child behavior checklist and revised child behavior profile*. Department of psychiatry, Vermont University, Burlington.
- Amato, P.R. (1993). Children's adjustment to divorce: Theories, hypotheses, and empirical support. *Journal of Marriage and the Family*, 55, 23-38.
- Amato, P.R., & Keith, B. (1991). Parental divorce and the well-being of children: A meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 110, 26-46.
- Berk, S. F. (1985). *The gender factory*. New York: Plenum Press.
- Bisnaire, L.M.C., Firestone, P., & Rynard, D. (1990). Factors associated with academic achievement in children following parental separation. *American Journal Orthopsychiatry*, 60, 67-76.
- Block, J.H., Block, J., & Gjerde, P.F. (1986). The personality of children prior to divorce: A prospective study. *Child Development*, 57, 827-840.
- Booth, A., & Amato, P. (1992). Divorce, residential change, and stress. *Journal of Divorce and Remarriage*, 18(1/2), 205-213.
- Braver, S., Gonzalez, N., Wolchik, S., & Sandler, I. (1989). Economic hardship and psychological distress in custodial mothers. *Journal of Divorce*, 12, 19-34.
- Camara, K.A., & Resnick, G. (1989). Styles of conflict resolution and cooperation between divorced parents: Effects on child behavior and adjustment. *American Journal Orthopsychiatry*, 59, 560-575.
- Cloutier, R., & Bourque, P. (1988). *Transitions familiales et communauté* (rapport no 4). Québec: Université Laval, Centre de recherche sur les services communautaires.
- Cloutier, R., Drolet, J., & Dubé, N. (1992). *Enquête Santé Québec 1987. La santé mentale des parents de familles réorganisées au Québec* (Cahier no 6). Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux.

- Cloutier, R., & Groleau, G. (1988). Communication et responsabilisation: les clés de l'adolescence. *Santé mentale au Québec*, 12, 59-68.
- Cloutier, R., Legault, G., Champoux, L., & Giroux, L. (1991). *Les habitudes de vie des élèves du secondaire*. Québec: Direction de la recherche, Ministère de l'éducation du Québec.
- Colletta, N.D. (1983). Stressful lives: The situation of divorced mothers and their children. *Journal of Divorce*, 6, 19-31.
- Demo, D.H., & Acock, A.C. (1988). The impact of divorce on children. *Journal of Marriage and the Family*, 50, 619-648.
- Downey, D.B. (1994). The school performance of children from single-mother and single-father families: Economic or interpersonal deprivation? *Journal of Family Issues*, 15, 129-147.
- Fidler B.J., & Saunders, E.B. (1988). Children's adjustment during custody/access disputes: Relation to custody arrangement, gender and age of child. *Canadian Journal Psychiatry*, 33, 517-523.
- Figueira-McDonough, J. (1992). Community structure and female delinquency rates. A heuristic discussion. *Youth and Society*, 24, 3-30.
- Freund, R.J., Littell, R.C., & Spector, P.C. (1986). *SAS system for linear models, 1986 edition*. Cary, NC: SAS Institute Inc.
- Garrett, P., Ng'andu, N., Ferron, J. (1994). Poverty experiences of young children and the quality of their home environments. *Child Development*, 65, 331-345.
- Guay-Genest, S. (1987). *Stress et double rôle: une étude chez les infirmières*. Mémoire de maîtrise inédit. Québec: Université Laval.
- Hetherington, E.M., Cox, M., & Cox, R. (1979). Plan and social interaction in children following divorce. *Journal of Social Issues*, 35, 26-49.
- Hetherington, E.M., Cox, M., & Cox, R. (1985). Long-term effects of divorce and remarriage on the adjustment of children. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 24, 518-530.
- Hetherington, E.M., Stanley-Hagan, M., & Anderson, E.R. (1989). Marital transitions: A child's perspective. *American Psychologist*, 44, 303-312.
- Huston, A. C., Mcloyd, V. C., & Coll, G. C. (1994). Children and poverty: Issues in contemporary research. *Child Development*, 65, 275-282.
- Isaacs, M.B., & Leon, G.H. (1986). Social networks divorce and adjustment: A tale of three generations. *Journal of Divorce*, 9, 1-16.
- Isaacs, M.B., Leon, G., & Donohue, A.M. (1987). Who are the "normal" children of divorce? On need to specify population. *Journal of Divorce*, 10, 107-119.
- Kalter, N., & Rembar, J. (1981). The significance of a child's age at the time of divorce. *American Journal of Orthopsychiatry*, 51, 85-100.
- Kaye, S.H. (1989). The impact of divorce on children's academic performance. *Journal of Divorce*, 12, 283-298.
- Kinard, E.M., & Reinherz, H. (1984). Marital disruption: Effects of behavioral and emotional functioning in children. *Journal of Family Issues*, 5, 90-115.
- Kriesberg, L. (1970). *Mothers in poverty: A study of fatherless families*. Chicago: Aldine.
- Lesemann, F. (1994). La pauvreté: aspects sociaux. In F. Dumont, S. Langlois, & Y. Martin (Éds), *Traité des problèmes sociaux* (pp. 581-604). Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- Levitt, M.J., Guacci-Franco, N., & Levitt, J.L. (1993). Convoys of social support in childhood and early adolescence: Structure and function. *Developmental Psychology*, 20, 811-818.
- Lowery, C.R., & Settle, S.A. (1985). Effects of divorce on children: Differential impact of custody and visitation patterns. *Family Relations*, 34, 455-463.

- Manke, B., Seery, B. L., Crouter, A. C., & Mchale, S. M. (1994). The three corners of domestic labor: Mothers', fathers' and children's weekday and weekend housework. *Journal of Marriage and the Family*, 56, 657-668.
- Peterson, J.L., & Zill, N. (1986). Marital disruption, parent-child relationships, and behavior problems in children. *Journal of Marriage and the Family*, 48, 295-307.
- Pett, M.A., & Vaughan-Cole, B. (1986). The impact of income issues and social status on post-divorce adjustment of custodial parents. *Family Relations*, 35, 103-111.
- Pleck, J. H. (1985). *Working wives/working husbands*. Beverly Hills, CA: Sage.
- Rosenthal, R., & Rosnow, R. L. (1969). The volunteer subject. In R. Rosenthal, & R. L. Rosnow (Éds), *Artifact in behavioral research*. New York: Academic Press.
- Sameroff, A.J., Seifer, R., & Zax, M. (1982) *Early development of children at risk for emotional disorders*. Chicago: University of Chicago Press.
- Shaw, D.S. (1991). The effects of divorce on children's adjustment. *Behavior Modification*, 15, 456-485.
- Shaw, D.S., Emery, R.E., & Tuer, M.D. (1993). Parental functioning and children's adjustment in families of divorce: A prospective study. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 21, 119-134.
- Smolla, N. (1988). *La transition à la parentalité: impact du soutien social, de l'évaluation des stressseurs et du tempérament du bébé sur le stress maternel*.
- Statistique Canada (1993). *Catalogue n° 13207*. Division des enquêtes sur les ménages.
- Stolberg, A.L., & Anker, J.M. (1983). Cognitive and behavioral changes in children resulting from parental divorce and consequent environmental changes. *Journal of Divorce*, 7, 23-41.
- Stolberg, A.L., Camplair, C., Currier, K., & Wells, M.J. (1987). Individual, familial and environmental determinants of children's post-divorce adjustment and maladjustment. *Journal of Divorce*, 11, 51-70.
- Takeuchi, D.T., Williams, D.R., & Adair, R.K. (1991). Economic stress in the family and children's emotional and behavioral problems. *Journal of Marriage and the Family*, 53, 1031-1041.
- Tessier, R. (1983). *Étude des conditions écologiques de la qualité de la cohésion des conduites de contrôle parental*. Thèse de doctorat inédite. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Turmel, N., & Cloutier, R. (1990). Séparation parentale et consultation psychologique à l'école élémentaire. *Psychologie Québec*, 7, 8-9.
- Wallerstein, J.S. (1985). Children of divorce: Preliminary report of a ten-year follow-up of older children and adolescents. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 24, 545-553.
- Wallerstein, J., Corbin, S.B., & Lewis, J.M. (1988). Children of divorce: A ten-year study. In E.M. Hetherington & J. Arasteh (Éds), *Impact of divorce, single-parenting and stepparenting on children* (pp. 198-214). Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- Wallerstein, J.S., & Kelly, J.B. (1980). *Surviving the breakup: How children and parents cope with divorce*. New York: Basic Books.
- Wyman, P.A., Cowen, E.L., Hightower, A.D., & Pedro-Carroll, J.L. (1985). Perceived competence, self-esteem, and anxiety in latency-aged children of divorce. *Journal of Clinical Child Psychology*, 14, 20-26.
- Zaslow, M.J. (1989). Sex differences in children's response to parental divorce: 2. Samples, variables, ages, and sources. *American Journal of Orthopsychiatry*, 59, 118-141.

**Évolution de la garde résidentielle des enfants
dans les familles séparées: une étude longitudinale***

Richard Cloutier, Ph.D. et Christian Jacques, M.Ps.

École de psychologie et

Centre de recherche sur les services communautaires

Université Laval

Titre courant: Évolution de la garde résidentielle des enfants dans les familles séparées

* La présente étude a été menée alors que l'équipe bénéficiait d'une subvention du Conseil québécois de recherche sociale (CQRS RS-1706 089) et du Conseil de Recherche en Sciences Humaines du Canada (CRSH A-498-89-0016).

Résumé

Cette étude porte sur l'évolution de trois formules de gardes résidentielles au cours d'une période de deux ans : la garde exclusive au père ($n = 59$ enfants), la garde exclusive à la mère ($n = 69$ enfants) et la garde partagée ($n = 69$ enfants). Trois catégories de changement sont définies: a) aucun changement, b) changement mineur (changement d'horaire des visites ou de cycle de partage), et c) changement majeur (changement de formule de garde). Les résultats indiquent: a) qu'une minorité seulement des enfants vivent des changements de garde, c'est-à-dire des changements majeurs, mais que près de la moitié des enfants en garde partagée changent de formule de garde au cours des deux années considérées; b) qu'il y a plus de jeunes enfants qui changent de formule de garde ainsi que plus de filles; c) que les filles qui changent de formule vont surtout vivre avec leur mère; d) que dans les cas de changements mineurs, les pères ont tendance à augmenter leur temps de contact avec l'enfant alors que suite aux changements majeurs, les pères voient généralement moins leur enfant qu'auparavant; et enfin e) avec le temps, on observe une sorte de polarisation de la garde autour d'un seul parent puisqu'après deux ans, on retrouve un nombre moins grand de parents vraiment actifs dans la garde de leur enfant.

Évolution de la garde résidentielle des enfants dans les familles séparées: une étude longitudinale

À la suite de la séparation des parents, c'est l'arrangement de garde adopté qui détermine les conditions de vie offertes à l'enfant. Malgré son importance cruciale pour les jeunes, on connaît encore mal la façon dont évolue son environnement familial au cours des années qui suivent la séparation des parents. La présente étude pourra contribuer à combler cette lacune. Trois grandes formules de garde résidentielles de l'enfant peuvent être identifiées dans les familles séparées: la garde exclusive à la mère, la garde partagée et la garde exclusive au père. Au Canada et aux États-Unis, plus de 85 % des enfants de familles séparées vivent sous la garde de leur mère biologique. Bien que les statistiques sur la prévalence de la garde partagée soient variables d'une source à l'autre et changeantes avec le temps, on estime à environ 10 % la proportion d'enfants de familles séparées qui résident alternativement chez leur mère biologique et chez leur père biologique. Enfin, moins de 5 % des enfants de familles séparées sont gardés seulement par leur père (Careau et Cloutier, 1990; Emery, 1988; Haurin, 1992; McKie, Prentice et Reed, 1983; Weitzman, 1985). Cela signifie qu'après la séparation, neuf enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents biologiques ne voyant l'autre que sur la base de visites plus ou moins fréquentes et plus ou moins régulières. Or, plusieurs études ont observé un lien significatif entre l'ajustement de l'enfant après la séparation et le maintien d'une relation de bonne qualité avec ses deux parents (Arditti, 1991; 1992a; Emery, Hetherington et Dilalla, 1984; Lemieux et Cloutier, 1992; Peterson et Zill, 1986; Wallerstein et Kelly, 1980). Certains auteurs ont observé que pour bon nombre d'enfants, la perte de contact avec un de leurs parents est perçue comme le pire aspect de la séparation (Neugebauer, 1989; Santrok et Warshak, 1979). Les enfants n'adhèrent que très rarement au projet de séparation de leurs parents et ils souhaitent généralement conserver le lien avec chacun de leurs parents (Barry, Cloutier, Fillion et Gosselin, 1985; van Wamelen, 1990).

Même si certains travaux font ressortir que des contacts très soutenus avec le parent non gardien peuvent interférer avec la qualité de la relation entre l'enfant et son parent-gardien (Johnston, Kline et Tschann, 1989), il semble qu'une interaction fréquente et régulière avec le parent qui n'a pas la garde soit associée à un ajustement positif à la séparation (Hetherington, Cox et Cox, 1978; Ferreiro, 1990; Lowenstein et Koopman, 1978; Stewart, Schwebel et Fine, 1986; Wallerstein et Kelly, 1980).

Malgré l'importance du maintien d'une relation avec les deux parents, plusieurs études rapportent une diminution de l'engagement du parent non gardien avec le temps, en l'occurrence le père (Arditti, 1992b; Buehler, 1989). Selon Weitzman (1985), l'évolution des contacts entre le père non gardien et l'enfant semblerait être sous l'emprise d'une spirale décroissante et moins les contacts sont fréquents entre le père et l'enfant, moins le père serait satisfait de ces contacts. Réciproquement, moins le père est satisfait de ses contacts avec l'enfant, moins souvent il visitera son enfant. Cette spirale a pour conséquence le désengagement plus ou moins total du père non gardien après quelques années (Weitzman, 1985; Buehler, 1989). Comme il apparaît important de sauvegarder les contacts entre l'enfant et ses deux parents, la formule de garde toute désignée pour rencontrer cet objectif est la garde partagée: il va de soi que les pères participant à une garde partagée ont plus de temps de contact avec leur enfant que les pères non gardiens (Arditti, 1992a). Donnelly et Finkelhor (1992) observent que la qualité de la relation parent-enfant n'est pas fonction de la formule de garde mais plutôt du degré de conflit: les ex-conjoints affichant plus d'accrimonie entre eux auraient aussi une relation plus conflictuelle avec leur enfant et ce, même en garde partagée. Il faut cependant noter que leur échantillon ne comprenait que 12 familles vivant une garde partagée égale comparées à 88 familles vivant une garde exclusive.

A l'instar d'autres auteurs (Glazer, 1989; Pearson et Thoennes, 1990; Wolchik, Braver et Sandler, 1985), Arditti (1992a) relève trois avantages à la garde partagée: a) plus de contacts avec les deux parents, b) implication du père facilitée et c) la mère ayant moins de responsabilités parentales peut explorer d'autres avenues. L'auteure relève aussi trois inconvénients: a) les limites de la faisabilité de cette formule de garde face à des conflits parentaux continus, b) l'exploitation de la mère par diminution du support financier qu'elle reçoit et c) la moindre viabilité de cette formule de garde pour les familles à faible revenu en raison des dépenses supplémentaires qu'elle occasionne.

Peu d'études ont suivi l'évolution de l'arrangement de la garde de l'enfant dans le temps. Néanmoins, Drolet et Cloutier (1992), dans une étude rétrospective basée sur la perception du parent-gardien, observent que l'arrangement de garde résidentielle de l'enfant ne se transforme pas beaucoup au cours des années qui suivent la séparation. Leurs données indiquent que la moitié (50,1 %) des familles n'ont apporté aucun changement à la garde depuis la séparation; 32 pour cent des familles apportent des changements mineurs à la garde sans changer de formule de garde. Seulement 17,9 pour cent des familles changent la formule de garde comme telle. Les auteurs constatent que les changements sont

davantage motivés par des besoins parentaux et qu'ils ont pour effet de diminuer les contacts entre l'enfant et le parent non gardien.

Kline, Tschann, Johnston et Wallerstein (1989) dans une étude longitudinale, présentent des données descriptives sur l'évolution de l'arrangement de la garde de l'enfant. Les données indiquent que seulement 22 pour cent des enfants initialement en garde partagée et seulement 20 pour cent des enfants initialement en garde à la mère ont changé de formule de garde. Pour l'ensemble des formules de garde (mère, père, partagée, grand-parent, etc.), seulement 25 pour cent des enfants ont changé de formule après deux ans. Leurs données indiquent aussi que le nombre de jours par mois passés avec le parent le moins actif diminue en garde à la mère (6,75 à 4,24) et en garde partagée (16,62 à 10,41). Avec le temps, on assisterait donc à une certaine polarisation de la garde résidentielle vers le parent principal.

Les décisions entourant le choix d'une formule de garde dans le contexte de la séparation sont très importantes pour l'enfant parce qu'elles déterminent son milieu de vie futur et que ces décisions ont des conséquences durables. Plusieurs questions demeurent cependant sans réponse: quelle est la formule la plus susceptible d'être modifiée? Quels sont les facteurs associés au changement (c'est-à-dire l'âge et le genre de l'enfant)? Comment l'implication du père évolue-t-elle avec le temps? L'objectif poursuivi ici est de contribuer à répondre à ces questions en décrivant la nature des changements observés dans l'arrangement familial offert à l'enfant après la séparation des parents et de relier ces changements à l'âge et au genre de l'enfant.

Méthode

Dans un intervalle de deux ans, l'organisation de la garde de l'enfant des familles répondantes a été évaluée à deux reprises à partir des mêmes instruments selon un schéma à mesures répétées. Afin de faciliter la comparaison des formules de garde résidentielle entre elles, la participation numériquement équivalente de familles vivant chacune des trois formules retenues a été recherchée: a) des familles vivant une garde exclusive de la mère; b) une garde exclusive du père; et c) une garde partagée. Dans la mesure du possible, le recrutement des familles répondantes a aussi été effectué en fonction de l'âge de l'enfant-cible de façon à obtenir un groupe d'enfants de 10 ans («groupe 10 ans») et un groupe d'enfants de 15 ans («groupe 15 ans»). À l'instar de Drolet et Cloutier (1992) et de Careau et Cloutier (1990) le parent ayant la garde résidentielle de l'enfant plus de 72 pour cent du temps, sur une base annuelle, est considéré comme ayant la garde exclusive. Par ailleurs,

les familles dont le temps de garde de chacun des deux parents se situe entre 27 pour cent et 73 pour cent du temps total sur une base annuelle sont considérées comme vivant une garde partagée¹. Une quatrième formule de garde est présente au temps 2 (T2) de l'étude, soit la vie en appartement. Cette dernière formule s'étant ajoutée avec le passage du temps aux trois formules présentes initialement en raison du départ de la maison de certains jeunes adultes².

Sujets

Le tableau 1 présente la répartition initiale des 195 enfants dont la famille a participé aux deux temps de l'étude³ selon la formule de garde, le genre et le groupe d'âge. Lors de la première mesure (T1), 29,2 % pour cent des enfants (57/195) vivaient en garde au père. La majorité de ces enfants sont des garçons (59,6 %) et proviennent du «groupe 15 ans» (71,9 %). Par ailleurs, 35,4 pour cent des enfants (69/195) vivaient en garde à la mère en T1 dont la majorité (62,3 %) sont des filles et proviennent du «groupe 15 ans» (75,4 %). Enfin, 35,4 pour cent (69/195) des enfants vivaient en garde partagée pour un nombre équivalent de filles et de garçons et une majorité de ces enfants font partie du «groupe 10 ans» (69,6 %). Pour l'ensemble de l'échantillon, un nombre pratiquement égal de filles (99) et de garçons (96) sont représentés tandis que 58,5 pour cent de ceux-ci font partie du «groupe 15 ans».

La moyenne d'âge des 118 pères répondants et des 153 mères répondantes est de 40,7 et 39,5 années respectivement. En moyenne, 5,8 années se sont écoulées depuis la séparation⁴ des familles répondantes.

Les mères ont en moyenne une scolarité de niveau collégial et un revenu se situant entre 26 000,00 \$ et 30 000,00 \$ alors que les pères ont une scolarité moyenne entre le niveau collégial et universitaire et un revenu moyen près du regroupement 36 000,00 \$ - 40 000,00 \$.

¹ Ces critères ont aussi été utilisés par d'autres équipes de recherche (p.ex.: Maccoby, Depner & Mnookin, 1990).

² La vie en appartement n'est pas une formule de garde en ce sens que l'enfant est maintenant sous sa propre responsabilité. Par contre, c'est le résultat d'une évolution de l'arrangement de sa garde ce qui fait en sorte qu'il est intéressant et utile de définir cette situation comme étant une formule de garde.

³ Seules les familles ayant participé aux deux temps de l'étude ont été retenues dans le présent échantillon. Au départ, 225 familles avaient participé au temps 1 mais 30 d'entre elles n'ont pas complété le temps 2 de l'étude, ce qui représente un taux d'abandon de 13,3 %.

⁴ Le concept de séparation comprend aussi bien les séparations provenant d'union sanctionnée légalement que d'union libre ou de fait.

La participation volontaire de ces familles francophones québécoises a été sollicitée, dans la région de Québec, à partir d'écoles primaires et secondaires, de groupes d'entraide et d'une annonce dans un hebdomadaire local. Les données utilisées pour cette étude ont été recueillies dans le cadre d'une recherche plus vaste portant sur l'ajustement de l'enfant à la séparation parentale (Cloutier, 1987).

Insérer le tableau 1 approximativement ici

Questionnaire

Les données ont été recueillies à partir des questions présentées au tableau 2 auxquelles les sujets (enfant, mère ou père) avaient à répondre dans le cadre d'une entrevue téléphonique. L'entrevue a fait l'objet d'un enregistrement sonore préalablement approuvé par les sujets qui étaient avisés du traitement anonyme et confidentiel des informations et de leur droit de se retirer de l'étude en tout temps.

Des interviewers préalablement entraînés à la procédure d'entrevue téléphonique ont effectué la saisie des données et leur assignation aux familles a été faite au hasard. Les enregistrements des réponses aux questions 4 et 10 ont fait l'objet d'une analyse de contenu avec accords entre les juges calculés au début, à mi-temps et à la fin du processus d'analyse des contenus de réponses. A chacune de ces étapes, les pourcentages d'accords obtenus entre les jugements ont varié de 93 à 96 pour cent au temps 1 de l'étude et de 89 à 91 pour cent au temps 2.

Insérer le tableau 2 approximativement ici

Résultats

Répartition des enfants selon les formules de garde en T1 et en T2

Le tableau 3 présente la distribution des formules de garde aux deux temps de l'étude. La comparaison de la répartition des principales formules de garde en T2 (père,

mère et partagée) avec la répartition qui apparaît en T1 prise alors comme une distribution des fréquences théoriques dans un khi carré pour un seul échantillon (Siegel, 1956), fait ressortir une différence significative, $X^2(2, n = 187) = 15,11; p=0,001$. Des changements significatifs sont donc apparus après deux ans. Ce sont les pourcentages d'enfants en garde à la mère et en garde partagée qui varient le plus. En garde à la mère, le pourcentage augmente de T1 à T2 en passant de 35,4 à 44,1 pour cent alors qu'en garde partagée, il diminue de T1 à T2 en passant de 35,4 à 21,5 pour cent. Par ailleurs, le pourcentage d'enfants en garde au père n'a pratiquement pas varié de T1 (29,2 %) à T2 (30,3 %). Enfin, 4,1 pour cent des enfants, soit huit enfants qui vivaient une garde exclusive ou une garde partagée lors de T1, vivent en appartement lors de T2.

Insérer le tableau 3 approximativement ici

Types de changements en fonction de la formule de garde d'origine

Les données du tableau 3 reflètent les proportions relatives des différents arrangements de la garde de T1 à T2 dans l'étude mais elles ne permettent pas de quantifier les changements dans chacune des formules de garde. Par exemple, au tableau 3, un changement de «garde au père» en T1 vers «garde à la mère» en T2 peut être annulé par un autre allant de «garde à la mère» en T1 vers «garde au père» en T2. Afin d'évaluer plus finement l'évolution de la garde par enfant, trois catégories de changements ont été définies: a) aucun changement; b) changement mineur; et c) changement majeur. Drolet et Cloutier (1992) inscrivent ces trois catégories de changements dans un ordre d'importance allant de l'absence de changement, vers un changement «mineur» impliquant seulement une modification du cycle de partage de la garde entre les parents ou de l'horaire des visites du parent visiteur à l'intérieur de la même formule de garde, puis enfin, vers un changement de formule de garde comme telle, considéré comme «majeur» car l'enfant est alors amené à changer de domicile.

Nous allons maintenant mettre en rapport les types de changements de garde observés après deux ans avec chacune des formules de garde initiales tout en précisant l'impact de ces changements sur la quantité de contact entre les parents et l'enfant. Nous

utiliserons le pourcentage de temps de contact avec le père⁵ comme indicateur unique de la quantité de contact entre les parents et l'enfant puisque le temps de contact avec la mère peut en être déduit en soustrayant cet indice de 100 %⁶.

La partie supérieure du tableau 4 présente la répartition des sujets en fonction de la formule de garde qu'ils vivaient au début de l'étude et de la catégorie de changement qu'ils affichaient après deux ans (aucun changement, changement mineur et changement majeur). Ces données seront présentées pour chaque formule de garde successivement: garde au père, garde à la mère et garde partagée.

Insérer le tableau 4 approximativement ici

Garde au père Tel que l'indique la première ligne du tableau 4, 27 des 57 enfants (47,4 %) qui étaient en garde au père en T1, n'ont vécu aucun changement dans l'arrangement de garde, tandis que 16 (28,0 %) d'entre eux ont vécu un changement mineur et 14 (24,6 %) ont vécu un changement majeur. Les enfants qui n'ont pas changé de garde passent environ 88 pour cent de leur temps sous la garde de leur père lors des deux mesures (T1: $M = 87,4 \%$ et T2: $M = 88,2 \%$), $t(26) = 0,61; p=0,54$. Les 16 enfants qui vivent un changement mineur dans cette formule de garde ne modifient pas de façon significative leur temps de contact moyen avec leur père (T1: $M = 88,1 \%$ et T2: $M = 91,3 \%$), $t(15) = 1,89; p=0,078$. Enfin, comme on pouvait s'y attendre, les 14 enfants qui ont quitté la garde au père pour une autre formule de garde ont diminué de façon significative le

⁵ Le temps de contact de l'enfant avec son père est calculé sur la base de l'horaire des visites ou sur la base du cycle de partage, lequel cycle peut couvrir au maximum 2 ans, c'est-à-dire un partage 1 an - 1 an. Pour calculer le temps de contact nous considérons donc la durée maximale couverte par l'horaire des visites ou par le cycle de partage. Par exemple, sept jours dans le cas d'un horaire de visites où le père voit son enfant une fois la semaine ou bien 730 jours dans le cas d'un partage de la garde un an - un an. Par la suite, nous considérons le nombre de jours où l'enfant est en garde avec le père durant cette période. La formule pour calculer le temps de contact avec le père se résume ainsi: temps de contact avec le père = nombre de jours de garde avec le père / nombre de jours couverts par la durée maximale de l'horaire ou du cycle. Un pourcentage est ainsi obtenu et il est possible d'en déduire le temps de contact avec la mère en y soustrayant le nombre cent. Voici un exemple de calcul du temps de contact avec le père: un enfant dont l'horaire des visites consiste à vivre chez son père deux mois pendant les vacances d'été a un temps de contact de 17,3 % (63 jours / 365 jours). Autre exemple, un enfant dont le cycle de partage est de 5 jours chez la mère et 2 jours chez le père pour toute l'année, a un temps de contact de 28,6 % (2 jours/7 jours) avec son père. Le reste du temps de garde étant assumé par la mère.

⁶ A l'exception des enfants qui vivent en appartement lors de T2.

temps de contact qu'ils avaient avec lui (T1: \bar{M} = 86,4 % et T2: \bar{M} = 18,1 %), $t(13) = -10,80$; $p=0,0001$.

Garde à la mère Tel qu'on peut le voir à la deuxième ligne du tableau 4, 22 des 69 enfants (31,9 %) qui étaient en garde à la mère en T1 n'ont pas vécu de changement dans l'arrangement de leur garde, tandis que 34 (49,3 %) ont vécu un changement mineur et 13 (18,8 %) ont vécu un changement majeur. Les enfants qui ont vécu aucun changement ont conservé un temps de contact comparable avec leur père aux deux temps de l'étude (T1: \bar{M} = 5,7 % et T2: \bar{M} = 4,9 %), $t(21) = -1,14$; $p=0,27$. Par ailleurs, le changement mineur ne modifie pas ici de façon significative le temps de contact entre le père et l'enfant (T1: \bar{M} = 7,2 % et T2: \bar{M} = 7,7 %), $t(33) = 0,45$; $p=0,66$. Enfin, les enfants qui ont quitté la garde à la mère augmentent de façon significative leur temps de contact avec le père (T1: \bar{M} = 11,1 % et T2: \bar{M} = 45,7 %), $t(12) = 3,59$; $p=0,0037$. Notons que malgré cette augmentation significative, ces enfants qui quittent la garde de leur mère n'affichent par la suite qu'une moyenne de 45,7 % de temps de contact avec leur père. Comme nous le verrons plus loin au tableau 5, la faible augmentation du temps de contact moyen entre ces derniers enfants et leur père s'explique par le fait que plusieurs d'entre eux (5/13) vont vivre en appartement.

Garde partagée La troisième ligne du tableau 4 indique que 24 des 69 enfants (34,8 %) qui étaient en garde partagée en T1 n'ont vécu aucun changement dans l'arrangement de leur garde, comparativement à 13 (18,8 %) d'entre eux qui ont vécu un changement mineur et 32 (46,4 %) qui ont vécu un changement majeur. Les enfants qui n'ont pas vécu de changement avaient environ 48 pour cent de temps de contact avec leur père lors des deux mesures (T1 : \bar{M} = 47,5 % et T2 : \bar{M} = 48,2 %), $t(23) = 1,00$; $p=0,33$. Les changements mineurs ne changent pas de façon significative ce temps de contact moyen entre l'enfant et le père (T1: \bar{M} = 40,0 % et T2: \bar{M} = 49,1 %), $t(12) = 1,64$; $p=0,13$. Enfin, dans l'ensemble, le passage de la garde partagée à une autre formule de garde n'a pas pour effet de modifier de façon significative la moyenne du groupe concerné en ce qui concerne le temps de contact entre le père et l'enfant (T1: \bar{M} = 46,7 et T2: \bar{M} = 38,1), $t(31) = -1,50$; $p=0,14$; l'augmentation de ceux qui vont vivre avec leur père (11) étant annulée dans le groupe par la diminution de ceux qui vont vivre avec leur mère (20).

Age et changement Pour l'ensemble de l'échantillon, plus d'enfants du «groupe 10 ans» (38,3 %) que d'enfants du «groupe 15 ans» (24,6 %) ont changé de formule de garde, $X^2(1, N= 195) = 4,22$; $p=0,04$. Cette différence est encore plus nette si on exclut de la comparaison les enfants qui sont allés vivre en appartement en T2, à ce moment seulement

18,9 % des enfants du «groupe 15 ans» changent de formule de garde, $X^2(1, N= 187) = 8,72$; $p=0,003$. Cette tendance n'est pas étrangère au fait que 54,2 pour cent des changements de formule de garde concernent des enfants en garde partagée et que plus d'enfants du «groupe 10 ans» (69,6 %) étaient initialement présents dans cette formule de garde comparativement aux deux formules de gardes exclusives (26,2 %), $X^2(1, N= 195) = 34,54$; $p=0,0000$.

Sexe et changement Parmi les enfants qui ont vécu un changement majeur et dont le père participait à la garde en T1 ($n = 46$), soit en garde au père ou soit en garde partagée, les filles (27) changent significativement plus de formule de garde que les garçons (19), $X^2(1, n= 46) = 3,78$; $p=0,057$. Ce lien entre le changement majeur et l'inversion du genre enfant-parent gardien ne se retrouve pas entre les garçons et leur mère puisque parmi les enfants dont la mère participait à la garde en T1, soit en garde à la mère ou soit en garde partagée, il n'y a pas plus de changements majeurs pour les garçons (20) que pour les filles (25), $X^2(1, n= 45) = 0,004$; $p=0,95$ quand on compare ces fréquences aux fréquences attendues selon la répartition initiale (filles: 55,1 % et garçons: 49,9 %).

Quelle est la formule de garde la plus susceptible d'être modifiée? Comme l'indique le tableau 4, les trois catégories de changements (aucun, mineur et majeur) ne se retrouvent pas dans les mêmes proportions d'une formule de garde à l'autre: la comparaison avec le test du X^2 fait ressortir l'existence d'une différence significative entre le fait d'avoir été dans telle formule de garde en T1 et le fait d'avoir vécu tel type de changement en T2, $X^2(4, N=195) = 22,05$; $p=0,0000$. Pour mieux interpréter ce résultat, une «partition» des distributions de fréquence en quatre sections a été effectuée (Reynolds, 1977). La «partition» correspond à une procédure statistique qui consiste à décomposer l'effet total révélé par le khi carré en sous-groupes indépendants de cellules faisant l'objet de comparaisons indépendantes avec des khi carré. Pour la section «a» du tableau 4, telle que cernée par l'encadré, une différence significative entre les proportions des catégories «aucun changement» et «changement mineur» entre la garde au père et la garde à la mère est obtenue, $X^2(1, n=99) = 5,38$; $p=0,02$: en garde au père, la proportion de «aucun changement» est plus grande (62,8 %) tandis qu'il y a plus de «changements mineurs» en garde à la mère (60,7 %). Pour les sections «b» et «c» du tableau 4 aucune contribution significative à l'effet total n'est obtenue. C'est à la section «d» du tableau 4 que la plus

⁷ Les fréquences observées relativement au genre (en garde au père et en garde partagée) sont comparées à celles de T1. Les fréquences de T1 sont alors considérées comme des fréquences théoriques (filles: 44,4 % et garçons: 55,6%) dans un khi carré pour un seul échantillon.

forte contribution à l'effet total est obtenue: elle révèle que les changements majeurs (changement de formule) sont concentrés en garde partagée. En effet, il y a significativement plus de changements majeurs en garde partagée (46,4 %) que dans les gardes exclusives regroupées, où seulement 21,4 pour cent des familles changent de formule de garde, $X^2(1, N=195) = 13,15; p=0,000$. La garde au père apparaît donc comme la formule de garde la plus stable dans le temps tandis que la garde à la mère est la plus sujette à des changements mineurs et enfin, la garde partagée est celle où les changements majeurs sont les plus probables.

De façon globale, sans tenir compte de la formule de garde, on observe que les enfants qui vivent un changement mineur augmentent de façon significative leur temps de contact avec leur père entre T1 et T2 (T1: 34,5 % et T2: 37,5 %), $t(62) = 2,12; p=0,0377$. Par ailleurs, les enfants qui vivent un changement majeur voient diminuer de façon significative leur temps de contact avec leur père (T1: 48 % et T2: 35 %), $t(58) = -2,17; p=0,034$.

Direction des changements de formule de garde

Les résultats présentés jusqu'ici concernent les types de changements observés selon la formule de garde d'origine. Notre attention se portera maintenant sur les changements majeurs, c'est-à-dire les changements de formule de garde comme tels. Deux questions se posent maintenant. Premièrement, où les enfants vivant un changement de garde se retrouvent-ils en T2? Deuxièmement, est-ce que les changements majeurs impliquent un rapprochement ou une distanciation entre parents et enfant de T1 à T2?

Successivement, la direction des changements sera présentée pour la garde exclusive au père, la garde exclusive à la mère et finalement pour la garde partagée tel que le décrit le tableau 5. Les données concernant les enfants qui vivaient en appartement en T2 seront aussi présentées en fonction de leur genre, de leur groupe d'âge et de leur provenance.

Insérer le tableau 5 approximativement ici

Garde au père Des 57 familles vivant initialement une garde au père, 14 (24,6 %) ont changé de formule en T2. Seulement 5 des 34 garçons (14,7 %) ont quitté la garde au père comparativement à 9 des 23 filles (39,1 %), $X^2(1, n=57) = 4,417; p=0,0361$. La majorité des enfants qui ont quitté la garde au père se sont retrouvés en garde à la mère (71,4 %: 10/14) et la majorité sont des filles (70 %: 7/10). Un garçon et une fille se sont retrouvés en garde partagée et un garçon et une fille sont allés vivre en appartement. Ces données indiquent donc qu'en garde au père, les changements de garde concernent proportionnellement plus les filles qui s'en vont surtout vivre avec leur mère.

Garde à la mère En garde exclusive à la mère, 13 des 69 enfants (18,8 %) ont changé de formule de garde. De ces 13 enfants, 5 (38,5 %) sont allés vivre chez leur père, 5 (38,5 %) sont allés vivre en appartement et 3 (23 %) sont allés vivre en garde partagée. Ce sont surtout les garçons (4 sur 5) qui sont allés vivre avec leur père, surtout les filles (4 sur 5) qui sont allées vivre en appartement et deux filles et un garçon sont allés vivre en garde partagée. Les enfants qui quittent la garde à la mère vont donc surtout vivre avec leur père s'ils sont des garçons et surtout vivre en appartement s'ils sont des filles.

Garde partagée Trente-deux des 69 enfants (46,4 %) présents initialement en garde partagée ont changé de formule de garde au cours des deux années de l'étude. Près de deux fois sur trois (20/32; 62,5 %) les familles ont opté pour une garde à la mère et ce sont surtout les filles (13/20; 65 %) qui ont rejoint leur mère. Une fois sur trois les enfants sont allés vivre sous la garde de leur père (6 garçons et 5 filles). Enfin, un garçon est allé vivre en appartement. Ici on observe que la variable âge de l'enfant a une influence différente chez les garçons et chez les filles: il y a autant de garçons du «groupe 10 ans» qui quittent la garde partagée (7) que de garçons du «groupe 15 ans» (7), tandis qu'il y a plus de filles du «groupe 10 ans» qui la quittent (15) que de filles du «groupe de 15 ans» (3), $X^2(1, n=32) = 4,073; p=0,044$. En garde partagée, plus de jeunes filles quittent que de jeunes garçons et proportionnellement plus de filles vont vivre avec leur mère que de garçons.

Vie en appartement Des huit jeunes qui sont allés vivre en appartement en T2, cinq sont des filles et trois des garçons. Cinq étaient en garde à la mère lors de T1, dont quatre filles; deux étaient en garde au père (1 garçon et 1 fille) et un garçon était en garde partagée. Les enfants vivant en appartement lors de T2 proviennent tous du «groupe 15 ans». Ainsi, sept des huit jeunes vivant en appartement émanent d'une garde exclusive et ces enfants sont tous issus du «groupe 15 ans».

L'évolution des formules fait ressortir tout d'abord une certaine polarisation de la garde des enfants vers un seul parent gardien. Sur les 59 enfants qui ont changé de formule de garde, 46 (78 %) se retrouvent en garde exclusive en T2, alors que 31 (67,4 %: 31/46) d'entre eux provenaient d'une garde partagée. En contrepartie, seulement cinq enfants (18,5 %) sur les 27 enfants qui ont quitté une garde exclusive sont allés en garde partagée. Donc, la garde partagée perd 31 enfants au profit des gardes exclusives et n'en gagne que cinq. Par ailleurs, l'examen de l'influence du genre sur le choix d'une formule de garde à la suite d'un changement majeur révèle que 20 filles s'en vont surtout vivre avec leur mère comparativement à six qui vont surtout vivre avec leur père alors que les garçons qui changent de formule se partagent également entre la garde au père (10) et la garde à la mère (10) en T2.

Ainsi, de T1 à T2, plusieurs familles ont laissé la formule de garde partagée au profit d'une garde exclusive et les filles vont davantage vivre avec leur mère lors de ces changements alors que chez les garçons, le choix du parent gardien se fait indifféremment de son sexe. Il est aussi intéressant de noter que 13,6 pour cent (8/59) des enfants qui changent de formule de garde vont vivre en appartement.

Les changements majeurs dans la garde ont globalement pour effet la distanciation du père et de l'enfant. En effet, lors de T1 126 pères s'impliquaient dans la garde de l'enfant comme parent gardien, (c'est-à-dire assumant 28 pour cent du temps de garde ou plus annuellement) et ce nombre a diminué à 101 lors de T2. Cela représente un désengagement de 20 pour cent des pères à titre de parent-gardien. Chez les mères le désengagement est plus faible en pourcentage. En T1, 138 mères avait un rôle de parent-gardien auprès de l'enfant et ce nombre a diminué à 128 lors de T2, le désengagement est donc de l'ordre de 7 pour cent. Au total, 13 pour cent des parents actifs dans la garde en T1 se retrouvent non gardiens deux ans plus tard en T2.

Discussion

La comparaison de l'arrangement de la garde de 195 enfants à deux ans d'intervalle fait ressortir: a) que la majorité (70 %) des enfants de notre étude ne vivent pas de changement de garde mais que près de la moitié des enfants en garde partagée changent de formule de garde; b) que les jeunes enfants changent plus souvent de formule de garde ainsi que les filles dont le père est impliqué dans la garde; c) que les filles qui changent de formule vont surtout vivre avec leur mère; d) que dans les cas de changements mineurs, les pères ont tendance à augmenter leur temps de contact avec l'enfant alors que suite aux

changements majeurs, les pères voient généralement moins leur enfant qu'auparavant; et e) avec le temps, on observe une sorte de polarisation de la garde autour d'un seul parent puisque qu'en T2, on retrouve un nombre moins grand de parents actifs dans la garde de leur enfant.

La stabilité de la garde La stabilité relative de la formule de garde observée ici, c'est-à-dire que sur une période de deux ans, 70 % des enfants ne vivent pas de changement de domicile comme tel, avait déjà été rapportée par Drolet et Cloutier (1992: 82 % sans changement de domicile) et par Kline, Tschann, Johnston et Wallerstein (1989: 75 % sans changement de domicile). Les différences de pourcentages entre ces études peuvent être reliées à la méthodologie utilisée. Ainsi, il faut rappeler que dans la présente étude, deux formules de garde (garde au père et garde partagée) ont volontairement été surreprésentées dans l'échantillon afin d'obtenir des groupes numériquement équivalents dans les comparaisons. Or, sachant maintenant que la garde partagée est une source plus importante de changements, sa surreprésentation biaise à la hausse le taux de changements observés comparativement à la population en général. D'autre part, la période de temps considérée peut jouer un rôle important: Drolet et Cloutier (1992) demandaient à leurs sujets de considérer l'ensemble de la période écoulée depuis la séparation ($M = 5,8$ années) tandis qu'ici nous avons considéré que la période de deux ans séparant les deux mesures.

Nos résultats indiquent clairement que c'est en garde partagée que les enfants sont les plus susceptibles de changer. Comment expliquer cette plus grande mobilité de la garde partagée? Rappelons qu'il s'agit de la formule de garde qui a été évaluée comme la plus satisfaisante pour l'enfant (Careau et Cloutier, 1990). Cependant, il est plausible que pour les parents comme pour les enfants, l'alternance de domicile pose des difficultés pratiques à la longue (Careau et Cloutier, 1990; Donnelly et Findelhor, 1992; Ferreiro, 1990; Kline, Tschann, Johnston et Wallerstein, 1989; Neugebauer, 1989; Steinman, 1981), notamment quand la distance entre les deux résidences est grande (Arditti, 1992a; Furstenburg, 1988) et qu'en grandissant, les jeunes préfèrent une résidence avec un seul de leur parent (en l'occurrence la mère pour les filles). Il est aussi possible que la plus grande disponibilité parentale en garde partagée permette une plus grande ouverture au changement; autrement dit, il y a peut-être moins de familles vivant une garde exclusive qui ont la possibilité d'un changement, le parent non gardien n'étant pas accessible comme parent-gardien. La difficulté de maintenir le type d'arrangement partagée peut aussi provenir de conflits maintenus entre les parents (Goldstein, Freud, et Solnist, 1979; Johnston, Kline et Tschann, 1989), de l'insatisfaction d'un des parents par rapport à ce type d'arrangement,

notamment la mère qui préfère une garde exclusive (Shrier, Simring, Shapiro, Greif et Lindenthal, 1991), du remariage d'un parent ou d'un déménagement (Greif, 1990), etc. Dans le contexte où le maintien du rôle parental des deux parents auprès de l'enfant est identifié comme un facteur d'ajustement des jeunes à la séparation de leurs parents, des données supplémentaires sont nécessaires pour expliquer cette plus grande mobilité de la garde partagée.

Quant aux changements mineurs, c'est-à-dire les ajustements à l'horaire de visites effectués à l'intérieur d'une même formule de garde, rappelons qu'ils sont surtout observés en garde à la mère. Ce résultat est possiblement dû au fait que les pères concernés par ces changements mineurs sont relativement absents du portrait de la garde de leur enfant (moins de 8 % de temps de contact aux deux mesures), ce qui a certainement pour effet de rendre plus difficile pour les mères et les enfants la faisabilité d'un changement de formule de garde impliquant le père.

Des trois arrangements résidentiels initiaux, c'est celui de la garde au père qui a subi le moins de changements. Sachant que la garde au père vient souvent remplacer la garde à la mère en raison de l'incapacité financière, psychologique et parentale de la mère (voir Greif, 1985; 1990; Greif et Pabst, 1988), il est possible que la plus grande stabilité de la garde au père s'explique, en partie du moins, par l'absence d'un autre choix.

Les jeunes enfants changent plus souvent de formule de garde Les enfants qui vivent un changement de formule de garde proviennent davantage du «groupe de 10 ans», c'est-à-dire les sujets plus jeunes de notre échantillon. Ce lien entre l'âge et le changement est toutefois confondu avec la variable «formule de garde» puisque les plus jeunes sont initialement plus nombreux en garde partagée, formule d'où origine le plus grand nombre de changements majeurs. Donc il y a ici chevauchement des variables «âge» et «formule de garde».

Les filles changent davantage de formule de garde Les filles sont plus nombreuses à changer de formule de garde que les garçons. Cette mobilité accrue des filles se fait significativement sentir dans les gardes où les contacts avec le père sont fréquents, soit en garde au père et en garde partagée. Buchanan, Maccoby et Dornbusch (sous presse) ont aussi observé que les filles vivant surtout avec le père sont particulièrement instables quant à l'arrangement de la garde. Une explication possible à ce phénomène provient de Warshak et Santrock (1983) qui rapportent que les enfants vivant avec le parent de sexe opposé désirent vivre avec le parent de même sexe, notamment quand l'enfant, tout

particulièrement la fille, atteint un nouveau stade de développement (Greif, 1990). D'ailleurs, plusieurs recherches appuient l'idée que les arrangements de garde avec un parent de sexe opposé sont plus problématiques pour l'enfant (Camara et Resnick, 1988; Peterson et Zill, 1986; Santrock et Warshak, 1979; Santrock, Warshak, et Elliott, 1982; Warshak et Santrock, 1983).

Enfin, dans le contexte où le maintien d'une relation satisfaisante avec les deux parents est considéré comme un facteur d'ajustement de l'enfant à la séparation parentale (Arditti, 1991; 1992a; Emery, Hetherington et Dilalla, 1984; Lemieux et Cloutier, 1992; Peterson et Zill, 1986; Wallerstein et Kelly, 1980), il serait utile de chercher à mieux comprendre pourquoi les changements mineurs sont associés à une implication plus active du père alors que les changements majeurs entraînent plus souvent sa distanciation de l'enfant.

Références

- Arditti, J. A. (1991). Child support noncompliance and divorced fathers: Rethinking the role of paternal involvement. *Journal of Divorce and Remarriage*, 14(3/4), 107-119.
- Arditti, J. A. (1992a). Differences between fathers with joint custody and noncustodial fathers. *American Journal of Orthopsychiatry*, 62, 186-195.
- Arditti, J. A. (1992b). Factors related to custody, visitation, and child support for divorced fathers: An exploratory analysis. *Journal of Divorce and Remarriage*, 17(3/4), 23-42.
- Barry, S., Cloutier, R., Fillion, L., et Gosselin, L. (1985). La place faite à l'enfant dans les décisions relatives au divorce. *Revue québécoise de psychologie*, 6(3), 86-104.
- Buchanan, C. M., Maccoby, E. E., et Dornbusch, S. M. (1991). Caught between parents: Adolescents' experience in divorced homes. *Child Development*, 62, 1008-1029.
- Buehler, C. (1989). Influential factors and equity issues in divorce settlements. *Family Relations*, 38, 76-82.
- Camara, K. A., et Resnick, G. (1988). Interparental conflict and cooperation: Factors moderating children's postdivorce adjustment. Dans E. M. Hetherington et J. D. Arasteh (Eds.), *Impact of divorce, single parenting, and stepparenting on children* (pp. 169-195). Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Careau, L., et Cloutier, R. (1986). *Les perceptions de la garde conjointe*. Manuscrit non publié, Université Laval, Québec.
- Careau, L., et Cloutier, R. (1990). La garde de l'enfant après la séparation: profil psychosocial et appréciation des familles vivant trois formules différentes. *Apprentissage et Socialisation*, 13, 55-66.
- Cloutier, R. (1987). *Étude longitudinale de la garde et de l'ajustement de l'enfant après la séparation*. Manuscrit non publié, Université Laval, Québec.
- De Frain, J. et Eirick, R. (1981). Coping as divorced single parents: A comparative study of fathers and mothers. *Family Relations*, 30, 265-273.

- Donnelly, D., et Finkelhor, D. (1992). Does equality in custody arrangement improve the parent-child relationship? *Journal of Marriage and the Family*, 54, 837-845.
- Drolet, J., et Cloutier, R. (1992). L'évolution de la garde de l'enfant après la séparation des parents. *Santé Mentale au Québec*, 17(1), 31-54.
- Emery, R. E. (1988). *Marriage, divorce, and children's adjustment*. Newbury Park, CA: Sage.
- Emery, R. E., Hetherington, E. M., et DiLalla, L. F. (1984). Divorce, children, and social policy. Dans H. W. Stevenson et A. E. Sigel (Eds.), *Child development research and social policy* (pp. 189-266). Chicago: University of Chicago Press.
- Ferreiro, B. W. (1990). Presumption of joint custody: A family policy dilemma. *Family Relations*, 39, 420-426.
- Furstenberg, F. F. (1988). Child care after divorce and remarriage. Dans E. M. Hetherington et J. Arasteh (Eds.), *Impact of divorce, single-parenting, and stepparenting on children* (pp. 245-261). Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- Glazer, S. (1989). Joint custody: Is it good for the children? *Editorial Research Reports*, 39, 58-69.
- Goldstein, J., Freud, A., et Solnit, A. J. (1979). *Beyond the best interests of the child*. New York: Free Press.
- Greif, G. L. (1985). *Single fathers*. Lexington, MA: Lexington Books.
- Greif, G. L. (1990). Split custody: A beginning understanding. *Journal of Divorce*, 13(3), 15-26.
- Greif, G. L., et Pabst, M. S. (1988). *Mothers without custody*. Lexington, MA: Lexington Books.
- Haurin, R. J. (1992). Patterns of childhood residence and the relationship to young adult outcomes. *Journal of Marriage and the Family*, 54, 846-860.
- Hetherington, E. M., Cox, M., et Cox, R. (1978). The aftermath of divorce. Dans J. H. Stevens, Jr., et M. Mathews (Eds.), *Mother-child, father-child relations*. Washington, DC: National Association for the Education of Young Children.

- Johnston, J. R., Kline, M., et Tschann, J. M. (1989). Ongoing postdivorce conflict: Effects on children of joint custody and frequent access. *American Journal of Orthopsychiatry*, 59, 576-592.
- Kline, M., Tschann, J. M., Johnston, J. R., et Wallerstein, J. S. (1989). Children's adjustment in joint and sole physical custody families. *Developmental Psychology*, 25, 430-438.
- Lemieux, N., et Cloutier, R. (1992). L'ajustement à la séparation chez l'enfant: le rôle de la relation coparentale. Manuscrit non publié, Université Laval, Québec.
- Lowenstein, J. S., et Koopman, E. J. (1978). A comparison of the self-esteem between boys living with single-parent mothers and single-parent fathers. *Journal of Divorce*, 2, 195-208.
- Maccoby, E. E., Depner, C. E., et Mnookin, R. H. (1990). Coparenting in the second year after divorce. *Journal of Marriage and the Family*, 52, 141-155.
- Mc Kie, D. C., Prentice, B., et Reed, P. (1983). Divorce: Law and the family in Canada. Statistique Canada, document no 89502F, Ottawa.
- Neugebauer, R. (1989). Divorce, custody, and visitation: The child's point of view. *Journal of Divorce*, 12(2/3), 153-168.
- Pearson, J., et Thoennes, N. (1990). Custody after divorce: Demographic and attitudinal patterns. *American Journal of Orthopsychiatry*, 60, 233-249.
- Peterson, J. L., et Zill, N. (1986). Marital disruption, parent-child relationship, and behavior problems in children. *Journal of Marriage and the Family*, 48, 295-307.
- Reynolds, H. T. (1977). The analysis of cross-classifications. New York: Free Press.
- Santrok, J. W., et Warshak, R. A. (1979). Father custody and social development in boys and girls. *Journal of Social Issues*, 35, 112-125.
- Santrok, J. W., Warshak, R. A., et Elliott, G. L. (1982). Social development and parent-child interaction in father-custody and stepmother families. Dans M. E. Lamb (Ed.), Nontraditional families: Parenting and child development (pp. 289-314). Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.

- Shrier, D. K., Simring, S. K., Shapiro, E. T., Greif, J. B., et Lindenthal, J. J. (1991). Level of satisfaction of fathers and mothers with joint or sole custody arrangements: Results of a questionnaire. *Journal of Divorce and Remarriage*, 16(3/4), 163-169.
- Siegel, S. (1956). Nonparametric statistics for the behavioral sciences. New York: McGraw-Hill.
- Steinman, S. (1981). The experience of children in a joint custody arrangement: A report of a study. *American Journal of Orthopsychiatry*, 51, 403-414.
- Stewart, J. R., Schwebel, A. I., et Fine, M. A. (1986). The impact of custodial arrangement on the adjustment of recently divorced fathers. *Journal of Divorce*, 13, 55-65.
- van Wamelen, C. (1990). Children's ideas about 'divorce and after'. *Journal of Divorce and Remarriage*, 14(2), 125-142.
- Wallerstein, J.S., et Kelly, J. B. (1980). Surviving the breakup: How children and parents cope with divorce. New York: Basic Books.
- Warshak, R. A., et Santrok, J. W. (1983). The impact of divorce in father-custody and mother-custody homes: The child's perspective. Dans L. A. Kurdek (Ed.), New directions for child development: No. 19. Children and divorce (pp. 29-46). San Francisco: Josse-Bass.
- Weitzman, L. J. (1985). The divorce revolution: The unexpected social and economic consequences for women and children in America. New York: Free Press.
- Wolchik, S. A., Braver, S. L., et Sandler, I. N. (1985). Maternal versus joint custody: Children's postseparation experiences and adjustment. *Journal of Clinical Child Psychology*, 14, 5-10.

Tableau 1

Répartition initiale des enfants participants selon la formule de garde, le genre et le groupe d'âge de l'enfant

	Garde père (n=57) 29,2 %		Garde mère (n=69) 35,4 %		Garde partagée (n=69) 35,4 %		Total
Groupe d'âge	F	M	F	M	F	M ^a	
10 ans	7	9	9	8	26	22	81
15 ans	16	25	34	18	7	14	114
Total	23	34	43	26	33	36	195 ^b

Note. N=195 enfants. ^aF=féminin et M=masculin. ^bAge moyen de l'ensemble des enfants en T1: 12,9 ans.

Tableau 2

Questions ayant servi à la cueillette des données

Enfant

1. Age
2. Sexe
3. Généralement, avec qui vis-tu?
4. Quel est l'horaire des visites? (précision des contacts avec chaque parent dans le temps)

Parent

5. Age
6. Depuis combien de temps êtes-vous séparés?
7. Scolarité (dernière année d'étude complétée)
8. Quel est le revenu annuel de la famille (incluant celui de l'ex-conjoint ou du nouveau conjoint s'il y a lieu)?
9. Actuellement l'enfant est sous la garde de: son père, sa mère ou son père et sa mère?
10. Actuellement, quel est l'horaire des contacts de l'enfant avec ses deux parents?

Note. L'instrument utilisé pour l'entrevue téléphonique correspond à une adaptation française (Careau et Cloutier, 1986) du questionnaire mis au point par Defrain et Eirich (1981). Malgré le fait que des questions portent directement sur la formule de garde (enfant question 3 et parent question 9), la formule de garde est belle et bien déterminée à partir du temps de contact qui, lui, est déterminé à partir de l'horaire des visites, soit la question 4 chez l'enfant ou la question 10 chez les parents. En cas de désaccord entre l'enfant et les parents en regard de l'horaire des visites ou du temps de contact, le point de vue de l'enfant prime.

Tableau 3
Répartition des enfants dans les formules de garde aux deux temps de l'étude

Formule de garde	Temps			
	1		2	
Père	57	(29,2)	59	(30,3)
Mère	69	(35,4)	86	(44,1)
Partagée	69	(35,4)	42	(21,5)
En appartement	--	--	8	(4,1)

Note. N=195 enfants. Le chiffre entre parenthèses correspond aux pourcentages.

Tableau 4

Répartition des enfants en fonction de la formule de garde initiale et de la catégorie de changement affichée après deux ans

Formule de garde	n	Changement		
		Aucun	Mineur	Majeur
(Khi carré total^a)				
Père	57	27	16	14
Mère	69	22	34	13
Partagée	69	24	13	32
Total	195	73	63	59
(Partitions du khi carré total^b)				
Section a:				
Père		27	16	14
Mère		22	34	13
Partagée		24	13	32
Section b:				
Père		27	16	14
Mère		22	34	13
Partagée		24	13	32
Section c:				
Père		27	16	14
Mère		22	34	13
Partagée		24	13	32
Section d:				
Père		27	16	14
Mère		22	34	13
Partagée		24	13	32

Note. L'encadré définit les cellules faisant l'objet de la comparaison.

^aKhi carré total: $X^2(4, N=195) = 22,05; p=0,0000$.

^bKhi carré de la section a: $X^2(1, n=99) = 5,38; p=0,02$.

Khi carré de la section b: $X^2(1, n=126) = 0,61; p=0,436$.

Khi carré de la section c: $X^2(1, n=136) = 2,56; p=0,110$.

Khi carré de la section d: $X^2(1, N=195) = 13,15; p=0,000$.

Pour commander ce document ou pour obtenir la liste des autres publications du Centre de recherche sur les services communautaires, adressez-vous au :

Centre de recherche sur les services communautaires
Faculté des sciences sociales, bureau 2446
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval, Québec G1K 7P4
Téléphone (418) 656-2674 — Télécopieur (418) 656-7787

Le Centre de recherche sur les services communautaires est subventionné par le Programme de subventions nationales au bien-être social (Santé et Bien-être Canada).

Le Centre de recherche sur les services communautaires est un projet conjoint de l'Université Laval et de l'Association des centres jeunesse du Québec.

